



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE ROMAGNÉ

2015 - 2018

Informations générales :

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Romagné (35243)

Maire de Romagné : Pierre GAUTIER

Elu référent du projet : Pierre GAUTIER, Maire de Romagné

Nom des correspondants : Delphine Leroy / Cécile Brossier

Fonction : Secrétaire générale / Coordinatrice enfance

Adresse : Mairie – 17 rue nationale – 35133 Romagné

Téléphone : 02 99 98 81 11

Adresse électronique : mairie@romagne35.com

SOMMAIRE

Préambule	3
Première partie - Contexte et éléments de diagnostic	3
1.1 – Présentation de la commune de Romagné	3
1.2 – La population de Romagné et les enfants scolarisés sur le territoire	4
1.3 – Les activités existantes avant la réforme en direction des jeunes	8
1.4 – Les atouts et contraintes du territoire	12
Deuxième partie – La démarche retenue d’élaboration du PEDT	14
2.1 – La volonté de co-construire un projet avec l’ensemble des partenaires.....	14
2.2 – De l’organisation de la semaine de 4.5 jours et des TAP à une réflexion globale sur un parcours éducatif cohérent des enfants	21
Troisième partie – Le contenu du PEDT	24
3.1 – Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires.....	25
3.2 – L’organisation de la semaine de classe	34
3.3 – Les activités proposées sur les temps périscolaires et leur articulation avec les temps scolaires	34
Quatrième partie – L’évaluation du PEDT	43
4.1 – Les modalités d’évaluation	43
4.2 – Les objectifs de l’évaluation.....	44

Préambule

L'objectif visé par la réforme des rythmes éducatifs est ambitieux : permettre aux enfants de mieux apprendre et favoriser la réussite éducative.

La commune de Romagné ne fait pas partie du réseau des villes éducatrices, un comité de pilotage a été constitué lors de la mise en œuvre de la réflexion sur les rythmes éducatifs. Il a été fait le choix de se donner le temps d'élaborer une organisation respectueuse des objectifs fixés par la réforme et soucieuse de répondre aux besoins et attentes des différents acteurs locaux. En ce sens :

- La réforme a été mise en place à la rentrée 2014/2015 seulement ;
- Le PEDT est élaboré en 2015 et non immédiatement après la mise en place du projet.

Il était pour les élus de Romagné indispensable de prendre du temps pour donner du sens et du corps au projet.

Celui-ci a beaucoup évolué en un an ; les relations entre les différents partenaires ont également évolué : cela n'aurait pu se faire rapidement.

La commune n'a toutefois pas la prétention de dire que le projet est abouti et terminé : ce PEDT est la formalisation d'un premier travail partenarial entre les élus, les enseignants, les parents d'élèves, les animateurs, centré sur la mise en place d'un parcours éducatif cohérent et de qualité de chaque enfant scolarisé à Romagné. Il a vocation à se poursuivre, tout comme le partenariat instauré a vocation à s'approfondir.

Première partie - Contexte et éléments de diagnostic

1.1 – Présentation de la commune de Romagné

Romagné est une commune rurale de 2 338 habitants¹, située en Ille et vilaine, à 5 kilomètres de Fougères



Elle appartient à la communauté de commune de Fougères communauté : celle-ci ne dispose pas de la compétence enfance, la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs sur le territoire de Romagné est donc portée par la commune.

¹ population avec double compte -données INSEE au 01/01/2015



Romagné a la chance d'être située à proximité d'axes routiers importants (A84), la rendant aisément accessible tant de la métropole rennaise que de la Manche.



1.2 – La population de Romagné et les enfants scolarisés sur le territoire

1.2.1. La population de Romagné

Romagné connaît depuis les années 1990 une forte évolution démographique :

Années	1990	1999	2006	2010	2014	2015
Population Totale	1 591	1 680	1921	2 004	2 294	2 338

Sa situation géographique, son cadre (*campagne et possibilité d'installation dans des lotissements dont le prix du terrain est plus abordable que sur la métropole rennaise*), les services proposés (écoles, ALSH, commerces, assistantes maternelles, pôle médical ...), ses équipements (salle des sports, maison des services...), ses 39 associations, la rendent en effet particulièrement attractive.

Ecole Lucie Aubrac



Mairie



Ecole Sainte Anne



Salle Arc en Ciel
restaurant scolaire communal



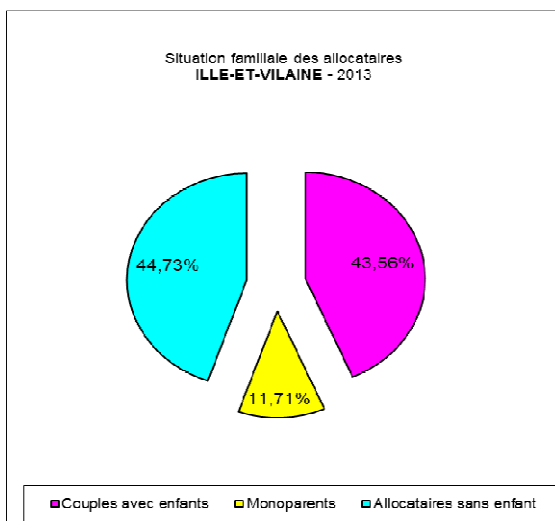
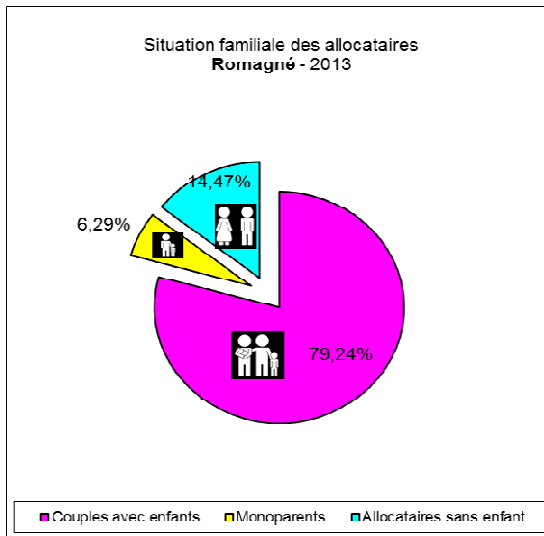
Salle et terrains de sports



Square Horndon



S'y installent essentiellement des couples avec enfants : parmi les allocataires de la CAF (*taux de couverture de 55.12% de la population en 2013*), **plus de 79%² sont des couples avec enfants contre 43.56% en Ille et Vilaine.**



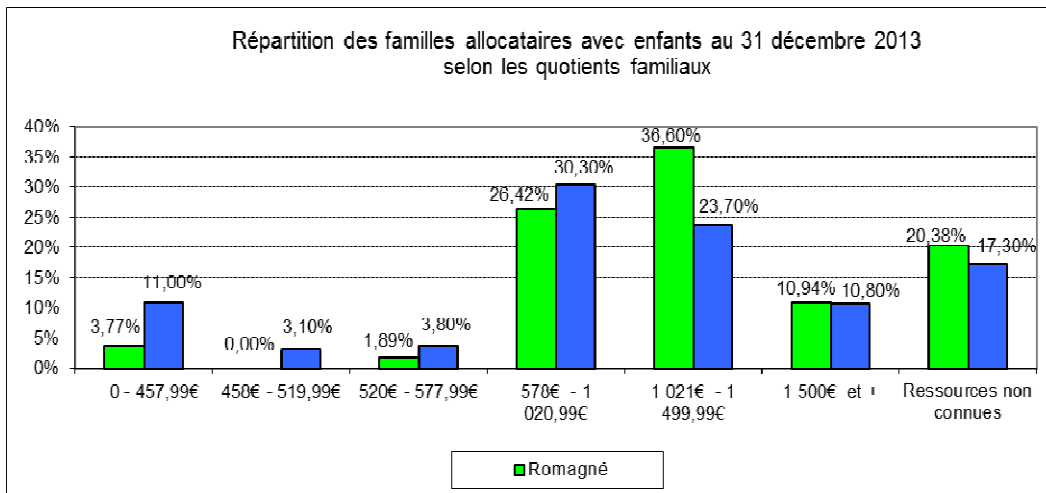
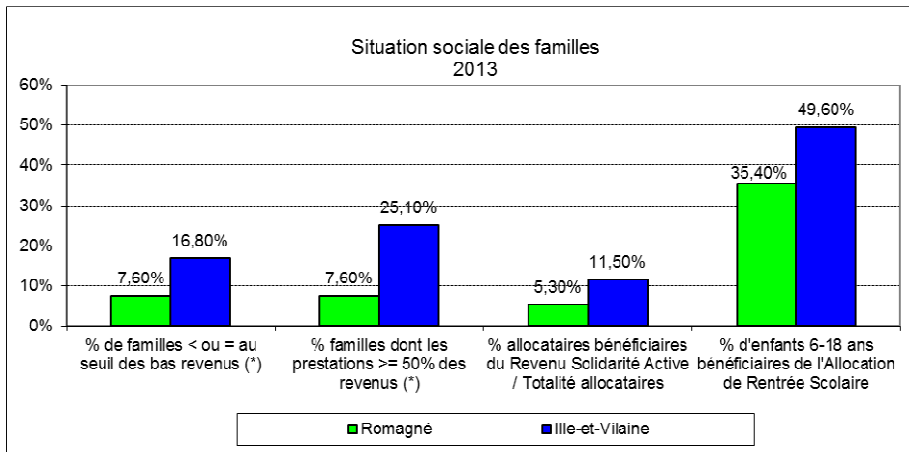
En outre, près de 30% des familles romagnéennes allocataires sont des familles de 3 enfants et plus.

		% de familles nombreuses (*) sur les familles avec enfants	% de familles monoparentales nombreuses sur les familles monoparentales
Romagné	2010	26,09%	30,00%
	2013	29,41%	10,00%
Ille-et-Vilaine	2010	24,26%	14,58%
	2013	23,87%	14,85%

(*) 3 enfants et plus – source CAF BCA 2010 et 2013 - Données au 31 Décembre

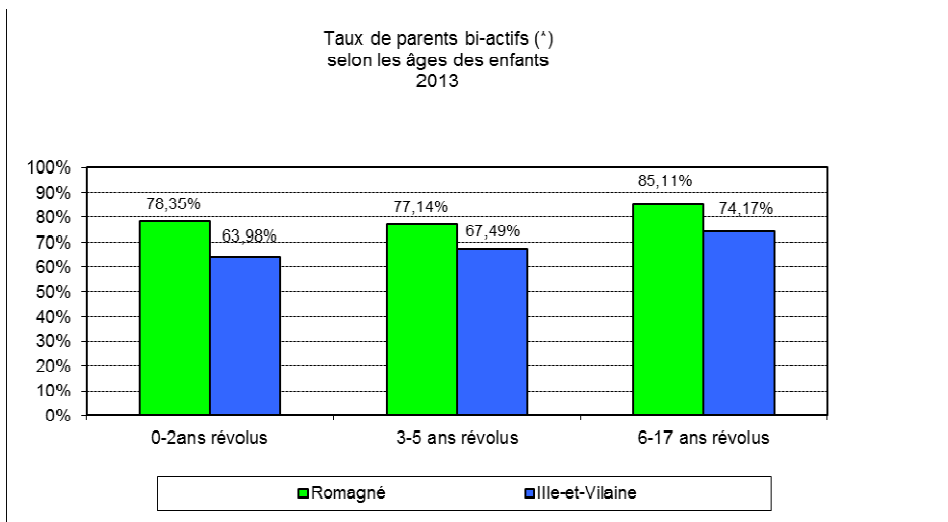
La majorité des familles romagnéennes ne se trouve pas en situation de précarité.

² Source CAF - BCA 2010 et 2013 et Imaje 2010-2013 / Données au 31 Décembre



En vert, Romagné / en bleu, l'Ille et Vilaine

La majorité des parents allocataires de la CAF sont des parents bi-actifs.



1.2.2. Les enfants et les jeunes de Romagné

Les naissances domiciliées à Romagné ont été les suivantes :

Source Insee Nationale via Cnaf - Octobre 2014	2010	2011	2012	2013
Naissances domiciliées	43	37	27	43

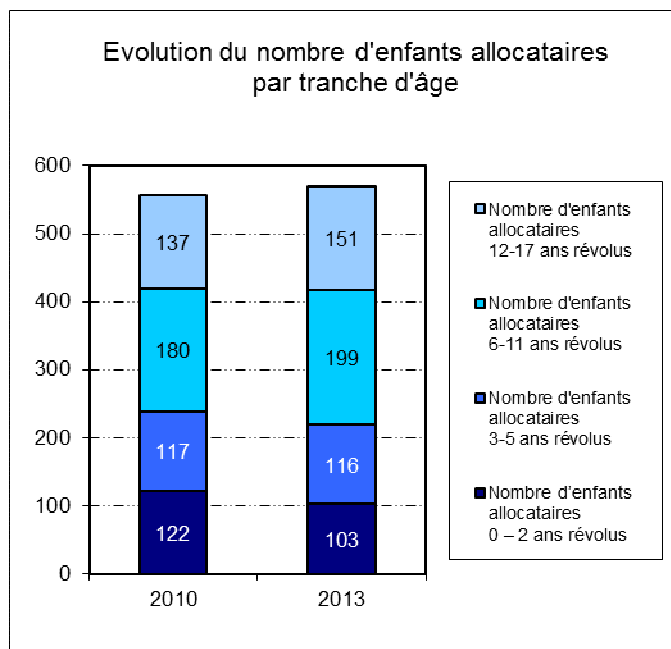
La part des enfants et jeunes romagnéens (0-17 ans) est très importante puisqu'elle représentait 569 personnes en 2013, **soit le quart de la population totale**. Elle se répartissait de la manière suivante :

Moins de 3 ans : 103 enfants de 0 à 2 ans en 2013

Niveau maternelle : entre 3 et 5 ans : 116 enfants de 3 à 5 ans

Niveau élémentaire : 199 enfants de 6 à 11 ans

Niveau secondaire et plus : 151 enfants de 12 à 17 ans



1.2.3. Les enfants des communes extérieures scolarisés à Romagné

23% des enfants scolarisés dans les deux écoles présentes à Romagné sont issus de communes extérieures.

Commune	Nombre d'enfants	Pourcentage
Romagné	315	77%
Billé	5	1%
Fougères	1	0%
Javené	2	0%
La Chapelle Saint Aubert	26	6%
Saint Georges de Chesné	3	1%
Saint Hilaire des Landes	2	0%
Saint Marc sur Couesnon	3	1%
Saint Sauveur des Landes	45	11%
Vendel	5	1%
Total général	407	100%

1.3 – Les activités existantes avant la réforme en direction des jeunes

1.3.1. En direction des moins de 3 ans

La halte-garderie parentale Pomme de Reinette, gérée par l'ADMR existe sur la commune : elle est ouverte les jeudis et vendredis de 9h à 17h. La structure occupe la salle des castors, local communal mis à disposition de l'association.

Un espace jeu dénommé les Bamby's est également à disposition des parents d'enfants de 0 à 3 ans et des assistantes maternelles les lundis, mardis et mercredis matins de 9 h à 12h. Il est géré par l'ADMR et se tient dans la salle des castors les lundis, mardis et mercredis matins.

1.3.2. En direction des 3-11 ans

1.3.2.1. Les écoles

Aucun établissement secondaire n'existe à Romagné. A l'inverse, deux écoles primaires sont présentes à Romagné : une école publique, l'école Lucie Aubrac et une école privée sous contrat d'association, l'école Sainte Anne.

- L'école publique Lucie Aubrac :

D'après une délibération de l'époque du conseil municipal de Romagné, le premier instituteur communal a été nommé à Romagné en 1845 : toutefois, la construction d'une maison d'école de garçons était très difficile à financer. Elle aboutit en 1875 : de 1899 à 1920, le nombre de garçons scolarisés va en augmentant pour atteindre 120. Mais à compter de 1929, date d'ouverture de l'école privée de garçons, il décline. L'école publique finira par fermer en 1945.

C'est en 2004 qu'une école publique ouvre à nouveau à Romagné. Constituée pendant 4 ans de bâtiments modulaires, l'école Lucie Aubrac a été construite en 2008/2009.

Son nombre d'élèves a toutefois connu une progression très rapide : avec 4 classes en 2009, elle en compte aujourd'hui six et 151 élèves. Actuellement, les effectifs scolaires paraissent se stabiliser.

Nombre de classes maternelles et élémentaires en 2014/2015 :

	Ecole Lucie Aubrac	nb d'élèves
Maternels	2 classes	57 ³
Elémentaires	3 classes+ 1 GS/CP	94
total	6 classes	151

- L'école privée Sainte Anne (sous contrat d'association)

L'école privée de garçons a été ouverte en 1929. C'est l'établissement « historique » de la commune. Elle est devenue mixte dans les années 70 et reste aujourd'hui l'école la plus fréquentée de la commune.

Nombre de classes maternelles et élémentaires en 2014/2015:

	Sainte Anne	nb d'élèves
Maternels	4 classes	96
Elémentaires	6 classes	157
total	10 classes	253

1.3.2.2. Les services périscolaires existant avant la réforme

Sont ici présentés les services périscolaires proposés par la commune pour les enfants de l'école Lucie Aubrac. Les services périscolaires proposés par l'école Sainte Anne relèvent de la gestion directe de l'établissement.

- **Les services proposés**

- a) Plusieurs temps de **garderie** sont proposés par la commune à l'école Lucie Aubrac :

Ces temps ne sont, à ce jour, pas déclarés en accueils de loisirs périscolaires.

- Jusqu'à présent, la garderie du matin était ouverte tous les jours scolaires de 7h30 à 8h20 et sur demande des parents la veille, il y avait la possibilité d'un accueil à partir de 7h. Ce service

³ Les élèves en GS de la classe mixte sont comptés en maternels et les CP en élémentaire

est utilisé par une moyenne de 14 enfants (0 au minimum et 20 au maximum). Un animateur est présent.

- Le temps d'enseignement se termine à 11h30 pour permettre aux enfants qui mangent au restaurant scolaire d'avoir le temps de s'y rendre à pied. Aussi, pour permettre aux parents de pouvoir venir chercher leurs enfants, les élus ont souhaité mettre en place une garderie le midi de 11h30 à 12h30. Ce service est utilisé par une moyenne de cinq enfants (3 au minimum et 10 au maximum). Un animateur est présent.
- Une garderie est également organisée le soir : avant la réforme des rythmes éducatifs, elle avait lieu tous les jours de 16h30 à 19h. Ce service était utilisé par une moyenne de 33 enfants de 16h30 à 17h30 et de 18 enfants de 17h30 à 19h. Trois animateurs étaient présents à son ouverture.

Parallèlement à la garderie, une étude surveillée est ouverte aux enfants d'élémentaire. Elle a lieu tous les jours scolaires de 17h à 17h30.

- b) Un service de **restauration scolaire** est proposé par la commune aux enfants de l'école Lucie Aubrac. L'école Sainte Anne gère son propre service de restauration scolaire.

Les repas sont toutefois pris par les enfants dans les mêmes locaux.

Lors de la construction du restaurant scolaire, l'école Lucie Aubrac n'existait pas encore. L'équipement a donc été construit à proximité de l'école Sainte Anne. Les enfants de l'école Lucie Aubrac effectuent donc aujourd'hui environ 15 minutes de marche à pied pour s'y rendre.

Ce service est utilisé par une moyenne de 74 enfants (40 au minimum et 97 au maximum). Cinq animateurs sont présents. Deux agents communaux assurent le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Les repas ne sont pas faits sur place, mais fournis par un prestataire extérieur en liaison chaude.

Une commission restauration scolaire est organisée environ 3 fois par an, rassemblant le prestataire, les élus membres de la commission affaires scolaires, les représentants des parents d'élèves, les Directeurs des écoles, le personnel intervenant au restaurant scolaire pour apprécier la qualité du service proposé et le faire évoluer si besoin.

• Les modalités d'inscription

Les familles doivent inscrire leurs enfants aux services enfance : une fois cette modalité accomplie, les enfants peuvent utiliser tous les services péri et extra-scolaires existants (garderie, restauration scolaire, ALSH). Il suffit de prévenir les animateurs ou ATSEM la veille ou pour la semaine des jours de présence des enfants.

• Les tarifs

- a) Garderie :

Les tarifs 2015 de la garderie périscolaire sont les suivants :

Garderie du matin		
Vacations	7h-7h30	7h30 – 8h20
Enfants de Romagné	0,55 €	1,10 €
Enfants extérieurs	0,66 €	1,32 €

Garderie du midi	
Vacations	11h30-12h30

Garderie du midi	
Enfants de Romagné	0,83 €
Enfants extérieurs	1 €

Garderie du soir				
Vacations	16h30-17h30/ou Etude	17h30-18h30	18h30-19h00	Pénalité au-delà de 19h
Enfants de Romagné	1,10 €	1,10 €	0,55 €	2,62 € par tranche de 5 min
Enfants extérieurs	1,32 €	1,32 €	0,66 €	3,09 € par tranche de 5 min

b) Restauration scolaire :

Les tarifs 2015 de restauration scolaire s'élèvent à 4 € pour les enfants de Romagné et à 4.80 € pour les enfants extérieurs.

1.3.2.3. Les services extrascolaires

• **L'accueil de loisirs sans hébergement communal (ALSH)**

Depuis 2007, un accueil de loisirs sans hébergement a été mis en place par la commune. Il est ouvert les mercredis (de 12h à 17h et garderie péricentre jusqu'à 18h30), et pendant toutes les vacances (de 9h à 17h et garderies péricentres de 7h30 à 9h et 17h à 18h30) sauf celles de Noël. Il accueille les enfants scolarisés de TPS au CM2. En juillet, l'ALSH est également ouvert aux adolescents de 10 à 15 ans.

Entre 25 et 30 enfants en moyenne fréquentaient l'ALSH les mercredis avant la réforme. Ces chiffres étaient fluctuants.

Pendant les petites vacances, les mêmes chiffres étaient obtenus. Pendant les grandes vacances, les moyennes d'enfants évoluaient entre 25 et 36.

Il est dirigé par Mme Brossier, coordinatrice enfance titulaire du BPJEPS. Son adjointe est titulaire du BAFD. Une équipe de 4 à 12 animateurs intervient auprès des enfants.

Pour inscrire leurs enfants à l'ALSH, les familles doivent remplir le dossier unique d'inscription aux services enfance et des feuilles de présence selon les jours d'inscription.

Les tarifs 2015 de l'ALSH de Romagné sont les suivants :

ENFANTS	Catégorie de QF	Tarifs journées	Tarif 1/2 journée	Repas	Péricentre matin	Péricentre soir	Surcoût sortie locale et intervenant 1/2 journée	Surcoût sortie départementale et intervenant journée	Pénalité après 18h30
CAT 1	0€-519€	6,22 €	4,03 €	3,20 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	2,62 € par tranche de 5 min de retard
CAT 2	520€-903€	7,00 €	4,54 €	4 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	
CAT 3	904€ et plus	7,78 €	5,04 €	4 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	
Hors commune		10,49 €	6,08 €	4,80 €	1,32 €	1,32 €	1,18 €	3,29 €	3,09 € par tranche de 5 min de retard

ADOS	Catégorie de QF	Tarifs journées	Tarif 1/2 journée	Repas	Péricentre matin	Péricentre soir	Surcoût sortie locale et intervenant 1/2 journée	Surcoût sortie départementale et intervenant journée	Pénalité après 18h30
CAT 1	0€-519€	4,78 €	3,15 €	3,20 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	2,62 € par tranche de 5 min de retard
CAT 2	520€-903€	5,37 €	3,54 €	4 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	
CAT 3	904€ et plus	5,98 €	3,94 €	4 €	1,10 €	1,10 €	1,18 €	3,29 €	

- **Le vivier associatif à Romagné**

- a) L'Association sportive du canton de Fougères Sud (ASCa), est un office des sports qui propose des activités sportives (multi sport) aux enfants de Romagné pendant les vacances.
- b) Les autres clubs sportifs : onze associations sportives ont leur siège à Romagné. Football, danse, basket, badminton, volley, gymnastique, randonnées, motocross, tennis, cyclisme, yoga sont organisés sur la commune.
- c) Les autres associations : plusieurs autres associations existent sur la commune, telles la compagnie théâtrale, le club des primevères (club des aînés de la commune), les associations de parents d'élèves, l'Union des entreprises...etc

- **Les interventions des écoles artistiques communautaires**

L'école d'Arts plastiques et le Conservatoire de musique de Fougères communauté dispensent des cours sur la commune de Romagné. Les cours d'arts plastiques sont ouverts aux enfants de 6 à 11 ans les mardis et mercredis soirs. Ceux d'éveil musical, pour les enfants de 5 à 18 ans ont lieu les mercredis après-midis. 10 enfants de Romagné fréquentaient l'école d'arts plastiques en 2013 et 34 enfants l'école de musique. Ces activités ont lieu dans les salles annexes à la salle des fêtes.

La bibliothèque de Romagné est ouverte les mardis (16h30 à 18h30), mercredis (14h à 18h), jeudis (10h à 12h) et samedis (9h30 à 11h30). Elle est communautaire : une bibliothécaire professionnelle y intervient ponctuellement. Le reste du temps, elle est gérée par une équipe de bénévoles de la commune.

1.4 – Les atouts et contraintes du territoire

1.4.1. Les contraintes

- **Un manque de locaux adaptés :**

La commune de Romagné ne dispose pas encore d'un pôle culturel avec des locaux adaptés à la pratique d'activités artistiques. Il en va de même pour des activités musicales.

Les différentes salles communales en dehors de la salle des fêtes sont mises à disposition gratuite des associations : elles sont donc très utilisées.

La bibliothèque de Romagné est actuellement installée dans des locaux très exigus, peu adaptés à l'accueil de groupes d'enfants.

L'ALSH utilise les locaux de l'école Lucie Aubrac sans disposer d'un équipement propre.

Tous les créneaux de la salle des sports sont utilisés : lors de certaines compétitions, les associations de Romagné sont parfois contraintes de devoir louer des salles extérieures.

L'école Lucie Aubrac, bien que construite en 2008/2009, est aujourd'hui trop petite : deux classes doivent se tenir dans des bâtiments modulaires propriétés de la commune.

- **L'éloignement du restaurant scolaire de l'école Lucie Aubrac**

L'éloignement du restaurant scolaire de l'école empêche d'envisager une possibilité de fin des temps d'enseignement au-delà de 11h30. A défaut, tout le service de restauration scolaire des 2 écoles est désorganisé.

- **Des gestions différentes des temps périscolaires dans les 2 écoles**

La commune prend en charge les différents temps périscolaires à l'école Lucie Aubrac alors que l'école Sainte Anne gère directement ces temps.

En janvier 2014, l'école Sainte Anne a décidé de s'engager dans la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs aux côtés de l'école Lucie Aubrac.

Le conseil municipal a alors souhaité, pour des raisons d'égalité de tous les enfants scolarisés sur le territoire, que les agents communaux interviennent dans les deux écoles sur les nouveaux temps d'activités périscolaires pour les élémentaires.

S'agissant des enfants en maternelle, pour ne pas les perturber, il a été décidé qu'ils resteraient pris en charge par les animateurs ou ASEM qu'ils connaissaient déjà. L'école Sainte Anne gère donc ces temps pour les petits : la commune lui verse une subvention annuelle de 150 € par enfant pour l'y aider. A l'école Lucie Aubrac, les maternels sont pris en charge par les ATSEM et animateurs communaux.

Ces différents modes de gestion soulèvent une question : comment appréhender la notion de parcours éducatif cohérent sur ces deux établissements ? A l'école Lucie Aubrac, les animateurs communaux interviennent en effet sur tous les temps périscolaires et extrascolaires et sont en relations permanentes avec l'équipe enseignante. A l'inverse, à l'école Sainte Anne, les animateurs communaux interviennent uniquement sur les nouveaux temps d'activités périscolaires, ce point a donc dû être pris en compte dans la réflexion sur la cohérence éducative à trouver.

- **L'absence d'habitude à se concerter**

La commune de Romagné n'a pas de contrat éducatif local, et n'avait pas jusqu'à la réforme des rythmes éducatifs engagé de réflexion concertée avec les différentes équipes enseignantes, et les parents d'élèves sur la réussite éducative des enfants.

De même, bien que les animateurs communaux interviennent à l'école Lucie Aubrac sur les différents temps péri et extra-scolaires, les échanges avec l'équipe enseignante restaient mineurs : chacun avait la responsabilité de la gestion des enfants sur les temps qui le concernaient.

Les échanges entre les animateurs et l'école Sainte Anne étaient inexistantes avant la réforme.

Le Maire et les adjoints délégués aux affaires scolaires rencontraient les Directeurs des écoles et les représentants des parents d'élèves lors des conseils d'école et des conseils d'administration de l'OGEC, sans avoir de motifs à aller au-delà.

- **L'absence d'habitude à mutualiser les postes sur le territoire**

Sur le territoire de Fougères communauté, les communes avaient peu l'habitude de travailler en réseau. La compétence enfance n'étant, en outre, pas une compétence de Fougères communauté, et peu de communes du territoire disposant d'une école publique, les communes concernées ont assez peu travaillé ensemble sur le projet de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. Ce point rend particulièrement complexe la question des recrutements nécessaires dans ce cadre.

1.4.1. Les atouts

- **Un portage politique du projet**

Dès le démarrage du projet, le Maire de Romagné et son équipe ont défini les objectifs qu'ils entendaient atteindre et ont porté le projet : ils ont aussi décidé, dans un contexte financier difficile, d'y mettre les moyens nécessaires.

- **Une équipe d'animation professionnelle**

L'existence de l'ALSH communal et celle des différents services périscolaires a doté la commune d'une équipe d'animation professionnelle. Avant même la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, le service enfance était constitué de :

Fonctions	Statut / qualifications	Temps de travail hebdomadaire
ATSEM	Agent territorial principal de 2 ^{ème} classe spécialisé des écoles maternelles – CAP petite enfance	26.6h
ATSEM	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe - BAFA	26.1
Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe- BAFA et BAFA	33.6h
Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe – BAFA et BAFA en cours	33.9h
Animateur	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe – BAFA	30.7h
Animateur	Emploi d'avenir – BAFA	35h
Animateur	CAE – BAFA	20h
Référent restaurant scolaire	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	32.7h
Agent restaurant scolaire	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	21.5h
Coordinatrice enfance	Animateur (cat B) - BPJEPS	35h

- **Une salle des sports**

La commune de Romagné a la chance de disposer d'une salle des sports à proximité des deux écoles de la commune.

Deuxième partie – La démarche retenue d'élaboration du PEDT

2.1 – La volonté de co-construire un projet avec l'ensemble des partenaires

2.1.1. Les partenaires associés à l'élaboration du projet

2.1.1.1. Les partenaires directs

a. L'Education Nationale

- **Les équipes enseignantes**

Les équipes enseignantes des écoles Lucie Aubrac et Sainte Anne ont participé à l'élaboration du projet. Dès le démarrage du projet, les directeurs des deux écoles ont été rencontrés afin de pouvoir prendre en compte les projets d'école et partir des constats décrits par ceux-ci.

- **L'Inspection académique**

L'Inspecteur de circonscription a accompagné la commune à toutes les étapes du projet et a pu ainsi informer et conseiller les élus et les autres membres du comité de pilotage.

b. Les parents d'élèves et leurs représentants

Les représentants des parents d'élèves des deux écoles ont été associés à la réflexion dès le démarrage du projet. Ils sont également membres du comité de pilotage et ont toujours été très assidus lors de chaque réunion.

Les parents d'élèves ont également été consultés directement :

Une réunion publique a été organisée au démarrage du projet (juin 2013) pour informer les parents d'élèves sur la réforme des rythmes éducatifs.

A l'issue de celle-ci, un questionnaire a été lancé auprès des parents pour les interroger sur les modalités d'organisation souhaitées (préférence pour le mercredi ou le samedi comme nouvelle demi-journée

travaillée, horaires...) et leur demander s'ils souhaitaient y participer (compétences particulières à transmettre aux enfants au cours des nouveaux temps d'activités périscolaires) : **53.4% de réponses** ont été obtenues sur les deux écoles. Les parents étaient encore peu mobilisés sur le projet, dont la mise en place était encore lointaine et le contenu flou.

Une autre réunion publique a été organisée en mai 2014 : l'idée était à la fois de rendre compte aux parents d'élèves des réponses qu'ils avaient formulées dans les questionnaires et de leur présenter l'organisation qui allait se mettre en place à la rentrée 2014/2015. Lors des 2 réunions publiques, la salle des fêtes d'une contenance de 321 places était pleine.

En avril 2015, un nouveau questionnaire, d'évaluation cette fois, a été présenté aux parents d'élèves : avec **plus de 77.3% de réponses** obtenues en 3 jours, les parents se sont cette fois très fortement mobilisés. Leurs remarques ont été prises en compte par les élus pour définir l'organisation en place à la rentrée 2015/2016.

La communication auprès des parents était un objectif affirmé par les élus dès le démarrage du projet ; elle s'est déclinée en plusieurs actions : outre les réunions publiques et les questionnaires, un guide d'information sur la nouvelle organisation a été distribué aux parents à la rentrée, des permanences de la coordinatrice enfance ont été mises en place pour répondre directement aux questions des parents ; un cahier de liaison parents / animateurs a été créé avec les enfants. Un tableau présentant les animateurs a été affiché dans les deux écoles. Enfin, tous les documents d'information relatifs au projet (comptes-rendus des comités de pilotage, des réunions publiques, formulaires d'inscription, livret de fonctionnement des TAP) sont disponibles sur le site internet de la commune.

Les parents ont également été sollicités pour accompagner les groupes d'enfants lors de sorties environnement.

Sur ce point, les parents des deux écoles ont d'ailleurs répondu à **plus de 90%** qu'ils avaient été bien informés (66.3%) voire très bien informés (24%).

c. Les associations

Au démarrage du projet, toutes les associations ont été invitées à une réunion d'information sur la réforme. A l'issue de celle-ci, elles ont été invitées à répondre à un questionnaire afin de savoir si elles souhaitaient et pouvaient s'engager dans l'organisation : la plupart d'entre elles ne pouvaient répondre favorablement. En effet, elles disposaient généralement d'encadrants bénévoles qui travaillaient les après-midi.

Les associations ont été interpellées pour désigner deux représentants qui seraient membres du comité de pilotage. Elles n'ont pas souhaité le faire. L'office des sports du canton a donc été désigné comme membre du comité de pilotage, l'autre représentant varie en fonction des disponibilités des associations. Malheureusement, les associations ont très peu participé aux réunions.

Après quelques mois de fonctionnement, les associations indiquent que pour la plupart, elles n'ont pas été impactées par la réforme. Sur Romagné, seuls l'école de danse et le conservatoire de musique ont été touchés puisqu'ils organisaient leurs cours les mercredis matins. Les cours ont été repositionnés les mardis soirs, jeudis soirs et vendredis soirs. Mais l'école de danse constate toute de même une perte d'effectif. Le conservatoire de musique a lui conservé ses effectifs mais note une fatigue des enfants et une moindre réceptivité aux enseignements.

d. Les agents communaux

Tout au long du projet, les personnels concernés par la réforme ont été informés et consultés sur celle-ci. La municipalité souhaitait par ailleurs profiter de la réforme pour augmenter les heures des agents territoriaux en place avant la réforme : ces derniers sont aujourd'hui tous très proches des 35h. Il convient de préciser que les agents étaient extrêmement angoissés par la mise en place de cette réforme : pour les ATSEM, prendre en main un groupe d'enfants sans la présence d'un enseignant représentait un

changement de métier ; les animateurs, quant à eux, n'avaient jamais été confrontés à la mise en œuvre de projets sur des temps d'1h15 qui se poursuivaient sur 7 semaines.

e. La CAF

Lors de la première année de fonctionnement, les élus de Romagné n'ont pas fait le choix de se déclarer en accueil de loisirs périscolaires (ALP). A compter de 2015/2016, les temps périscolaires seront déclarés en ALP : il aura toutefois fallu se confronter à la réalité de la réforme pour décider de poursuivre dans le sens de la qualité en se déclarant en accueil de loisirs périscolaires. La CAF sera donc un partenaire du projet. La commune est par ailleurs en train de renouveler son Contrat Enfance Jeunesse. La CAF a également eu un rôle d'information sur la réforme très important.

f. La DDCSPP

La DDCSPP était jusqu'alors un partenaire essentiellement sur l'ASLH. La déclaration en ALP des temps périscolaires va permettre de développer ce partenariat. La DDCSPP a également eu un rôle d'information sur la réforme très important.

2.1.1.1. Les partenaires indirects

- L'AMF 35, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine et le CNFPT

Ces trois organismes, de par les actions de formation et d'information qu'elles ont mises en place, ont été des partenaires très importants de la commune dans la construction de son projet.

2.1.2. Le pilotage du projet

Deux instances ont été créées pour piloter le projet : un comité technique et un comité de pilotage.

2.1.2.1. Le comité technique

Le comité technique est constitué des conseillers municipaux membres de la commission communale des affaires scolaires et liées à l'enfance. Six comités techniques ont été mis en place pour élaborer le projet.

2.1.2.2. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé :

- Des directeurs des deux écoles et d'un enseignant ou de leurs représentants
- De 2 représentants des parents d'élèves de chaque école
- Des conseillers municipaux membres de la commission des affaires scolaires
- De l'Inspecteur de circonscription
- De deux représentants des associations

Le comité de pilotage a été mobilisé 5 fois sur l'élaboration du projet. Il a ainsi défini les objectifs qu'il entendait retenir dans la mise en place du projet, s'est interrogé sur la nécessité ou non de retenir les possibilités d'organisation autorisées par le décret Hamon. A l'issue des premiers mois de fonctionnement, le comité de pilotage a évalué le projet mis en place et décidé de pistes d'amélioration. Il a enfin travaillé sur le contenu du PEDT.

2.1.2.3. La coordination du projet

Noms et prénoms des coordinateurs : Delphine Leroy / Cécile Brossier

Fonction : Secrétaire générale / Coordinatrice enfance

Adresse : Mairie de Romagné, 17 rue nationale, 35133 Romagné

Téléphone : 02 99 98 98 92

Adresse électronique : dleroy@romagne35.com; cbrossier@romagne35.com

2.1.3. Les acteurs du projet

2.1.3.1. L'équipe d'animation

a) En 2014/2015, l'équipe d'animation était la suivante :

Activités 2014/2015	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Temps de travail hebdo	Observations
En TAP : projet arts plastiques et généalogie pour les élémentaires et pour les maternels / Missions administratives de suivi du service enfance; animatrice à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances	Géraldine Richer	Commune de Romagné	BAFA, BAFD, 8 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe; Adjointe à la coordinatrice enfance; "référente TAP"	35h	
En TAP : projet couture et customisation et ateliers culinaires et diététiques (élémentaires); animatrice sur le temps du repas, de garderie du soir, ATSEM, animatrice à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances, entretien des locaux scolaires	Nathalie Montembault	Commune de Romagné	BAFA, BAFD, 8 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe;	34,4h	convention avec Mme Vaugeois, diététicienne à Romagné, qui intervient 3 fois par cycle sur l'atelier cuisine et diététique
En TAP : projet élaboration d'une pièce de théâtre et découverte des instruments de musique (élémentaires); animateur sur les temps de repas, en garderie du soir, à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances	Joseph Trebert	Commune de Romagné	BAFA, 4 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe;	34,1h	Intervention ponctuelle et bénévole du club de théâtre de Romagné
En TAP : projet découverte de l'environnement et gestes de prévention (pour les élémentaires); animatrice sur les temps de repas, la garderie, l'ALSH les mercredis et pendant les vacances; entretien des locaux scolaires ; pôle de remplacement	Stéphanie Hardy	Commune de Romagné	BAFA, 5 ans d'expérience	CDD - emploi d'avenir	35h	
En TAP : relaxation et ateliers cartonnage (maternels et élémentaires); animatrice à l'ALSH les mercredis et pendant les grandes vacances, appartient au pôle de remplacement	Gwenn Brault	Commune de Romagné	BAFA, pas d'expérience	CAE	20h	
En TAP : projet découverte de l'environnement (élémentaires) et intervention à l'ALSH pendant les vacances si besoin; le reste du temps, espaces verts aux services techniques	Elsa Willin	Commune de Romagné	BAFA en cours; formation en horticulture	Emploi d'avenir	35h	Agent à mi-temps sur le service enfance et sur les services techniques en espaces verts
En TAP : projet sur les 5 sens et contes et histoires (maternels); ATSEM	Christèle Pannier	Commune de Romagné	CAP petite enfance; 9 ans d'expérience	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	30,9h	

Activités 2014/2015	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Temps de travail hebdo	Observations
En TAP : projet "Bouge ton corps" et création de petits objets de décoration (maternels); ATSEM	Sophie Jousselein	Commune de Romagné	CAP petite enfance; BAFA; 12 ans d'expérience	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	31,4h	
Sports collectifs et de lutte	2 éducateurs sportifs du GE Sport 35	ASCa, office des sports du canton de Fougères Sud				Convention avec l'ASCa qui recrute les éducateurs via le GE Sport 35
Référente sur le fonctionnement du restaurant scolaire, garderie du matin, entretien de l'école Lucie Aubrac	Nadine Cotel	Commune de Romagné	BAFA	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35h	
Fonctionnement du restaurant scolaire/ entretien des équipements communaux	Chantal Lemétayer	Commune de Romagné		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	24,8h	
Garderie périscolaire; entretien de l'école Lucie Aubrac et pôle de remplacement	Jérémise N'Goala	Commune de Romagné		CAE	20h	
Garderie périscolaire	Maggy Daunay	Commune de Romagné		CDD		
Garderie périscolaire	Laura Lefeuvre	Commune de Romagné		CDD	2,33h	
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Nathalie Janville	Commune de Romagné		CDD de droit public	2,5h	
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Amel Dioum	Commune de Romagné		CDD de droit public	2,5h	
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Amélie Gardahaut	Commune de Romagné		CDD de droit public	2,5h	
Coordinatrice enfance	Cécile Brossier	Commune de Romagné	BAFA, BAFFD, BPJEPS	Animateur (catégorie B)	35h	

b) En 2015/2016, l'équipe d'animation sera la suivante :

L'évaluation portée sur l'organisation en place en 2014/2015 a conduit le comité de pilotage à décider en mars 2015 de renforcer l'équipe d'animation pour améliorer la sécurité des enfants et surtout leur prise en charge en cas d'absence d'animateurs.

Il a donc été décidé de recruter des **animateurs volants** :

- pour renforcer les groupes où des problèmes de discipline se posaient,
- pour qu'une prise en charge de meilleure qualité puisse être mise en place en cas d'absence de plusieurs animateurs,
- pour que l'accompagnement des groupes en sortie ne soit plus une difficulté.

Il a également été décidé de recruter **un éducateur sportif**, puisque cette compétence manquait au sein de l'équipe d'animation.

Une réflexion a alors été engagée sur les possibilités de mutualiser les personnels : très peu de communes recherchaient des animateurs dans le Pays de Fougères, la commune de Romagné s'est alors tournée vers

les clubs sportifs. La mutualisation a été possible uniquement pour l'éducateur sportif: il interviendra à la fois pour la commune et pour le club de football de Romagné.

Activités 2015/2016	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Temps de travail hebdomadaire	Observations
En TAP : récup'ateliersarts plastiques : créations de bijoux et arts plastiques/ Missions administratives de suivi du service enfance; animatrice à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances	Géraldine Richer	Commune de Romagné	BAFA, BAFD, 9 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe; Adjointe à la coordinatrice enfance; "référente TAP"	35h	
En TAP : projet couture "création de doudous"et ateliers culinaires et diététiques, "à la découverte de nouvelles saveurs" (élémentaires); ATSEM, animatrice à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances, entretien des locaux scolaires; missions administratives liées à la déclaration en Accueil de loisirs périscolaires	Nathalie Montembault	Commune de Romagné	BAFA, BAFD, 9 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe;	34,4h	convention avec Mme Vaugeois, diététicienne à Romagné, qui intervient 3 fois par cycle sur l'atelier cuisine et diététique
En TAP : (élémentaires); animateur sur les temps de repas, en garderie du soir,à l'ALSH les mercredis et pendant les vacances	Joseph Trebert	Commune de Romagné	BAFA, 5 ans d'expérience,	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe;	34,1h	
En TAP : projet sur le respect de soi et d'autrui (exercices de respiration, création d'un jardin zen, méditations...) ateliers libres de créations artistiques ; animatrice à l'ALSH pendant les vacances, appartient au pôle de remplacement	Gwenn Brault	Commune de Romagné	BAFA, 1 an d'expérience	CAE	20h	
En TAP : projet sur "Bien dans mon corps", éveil musical; Dans mon potager et la Mer (maternels); ATSEM	Christèle Pannier	Commune de Romagné	CAP petite enfance; 10 ans d'expérience	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	30,9h	
En TAP : Créa'Nature , couture , "bouge ton corps", les pt'its bricolos (maternels); ATSEM	Sophie Jousselein	Commune de Romagné	CAP petite enfance; BAFA; 13 ans d'expérience	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	31,4h	
Activités sportives (en cours de définition)	Aurélien Lotton	Commune de Romagné				
Activités sportives	1 éducateur sportif du GE Sport 35	ASCa, office des sports du canton de Fougères Sud				Convention avec l'ASCa qui recrute les éducateurs via le GE Sport 35

Activités 2015/2016	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Temps de travail hebdomadaire	Observations
En TAP : projet d'expression artistique (maternels); membre du pôle de remplacement	Nathalie Dumilieu	Commune de Romagné	BAFA en cours; licence en arts plastiques; expérience d'un an	CDD de droit public	14h	
En TAP : projets découvertes scientifiques et techniques et découvertes du monde; animateur sur les temps de repas, à la garderie et à l'ALSH les mercredis et pendant les grandes vacances	Nicolas Berthelot	Commune de Romagné	BAFA	CAE	20h	
En TAP : projet sur la découverte du monde (pour les élémentaires), projet sur la découverte des jeux d'antan, jeux de mots et de chiffres (sudokus et mots croisés) et pour les maternels, jeux de construction, jeux de société et ; animatrice sur les temps de repas, la garderie et à l'ALSH pendant les vacances	Cindy Rahuel	Commune de Romagné	BAFA	CAE	20h	Projet jeux d'antan en partenariat ponctuel avec le club des primevères (club des aînés de la commune)
animateur volant; animatrice à la garderie périscolaire; animatrice sur le pôle de remplacement	Laura Lefevre	Commune de Romagné	BAFA prévu en 2015	CAE	20h	
animateur volant 2; animatrice à la garderie périscolaire du matin; animatrice au pôle de remplacement	Gaëlle Peudenier	Commune de Romagné		CDD de droit public	10,7h	
Fonctionnement du restaurant scolaire, garderie du matin, entretien de l'école Lucie Aubrac	Nadine Cotel	Commune de Romagné	BAFA	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35h	
Fonctionnement du restaurant scolaire/ entretien des équipements communaux	Chantal Lemétayer	Commune de Romagné		Adjoint technique de 2ème classe	24,8h	
Entretien de l'école Lucie Aubrac	Jérémise N'Goala	Commune de Romagné		CAE	20h	
Garderie périscolaire	Maggy Daunay	Commune de Romagné		CDD		
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Nathalie Janville	Commune de Romagné		CDD de droit public	3h/semaine	
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Amel Dioum	Commune de Romagné		CDD de droit public	3h/semaine	
AVS intervenant sur les nouveaux temps périscolaires auprès d'un enfant handicapé	Amélie Gardahaut	Commune de Romagné		CDD de droit public	3h/semaine	

Activités 2015/2016	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Temps de travail hebdomadaire	Observations
Coordinatrice enfance	Cécile Brossier	Commune de Romagné	BAFA, BAFD, BPJEPS	Animateur (catégorie B)	35h	

Le renforcement des compétences des animateurs est également recherché :

Outre des actions de formations individuelles réalisées par plusieurs d'entre eux (projet photos, arts plastiques pour les 6-11 ans...), la commune a souhaité permettre à toute l'équipe d'animation de bénéficier d'un temps commun de formation pour lui permettre de se ressourcer et de prendre le temps d'échanger.

Les animateurs interviennent à Romagné sur tous les temps péri et extra-scolaires, il était donc impossible qu'ils se forment et que la continuité du service soit assurée : les élus de Romagné ont donc décidé de fermer l'accueil de loisirs, à titre exceptionnel, pendant les vacances de Pâques, pour permettre à l'équipe d'animation de se former. La formation, organisée par le CNFPT, a eu lieu sur 3 jours à Romagné : elle portait sur la gestion des enfants difficiles. Les parents informés dès la fin de l'année 2014 ont parfaitement adhéré au projet et ont réussi à s'organiser autrement.

2.1.3.2. Les intervenants extérieurs :

- L'ASCa a immédiatement souhaité s'engager dans la réforme des rythmes éducatifs.
- La diététicienne présente à Romagné a accepté de s'investir dans un projet sur l'alimentation auprès des enfants.
- Fougères communauté, après consultation de ses communes membres, réfléchit à une répartition d'heures de ses enseignants artistiques (arts plastiques et musique) pendant les nouveaux temps d'activités périscolaires. En 2014/2015, la commune de Romagné n'a pu bénéficier de ces interventions mais pourra le faire en 2015/2016.

2.1.3.3. Les enfants

Les enfants ont été naturellement les acteurs du projet mais ils ont aussi contribué à son évaluation. Des questionnaires d'évaluation sont proposés aux élémentaires à chaque fin de période. Les maternels sont quant à eux interrogés à chaque fin de séance.

Les questionnaires ont été élaborés par les animateurs et sont adaptés à l'âge des enfants.

2.2 – De l'organisation de la semaine de 4.5 jours et des TAP à une réflexion globale sur un parcours éducatif cohérent des enfants

2.2.1. Une démarche initiale centrée sur l'organisation de la semaine à 4.5 jours et sur celle des TAP

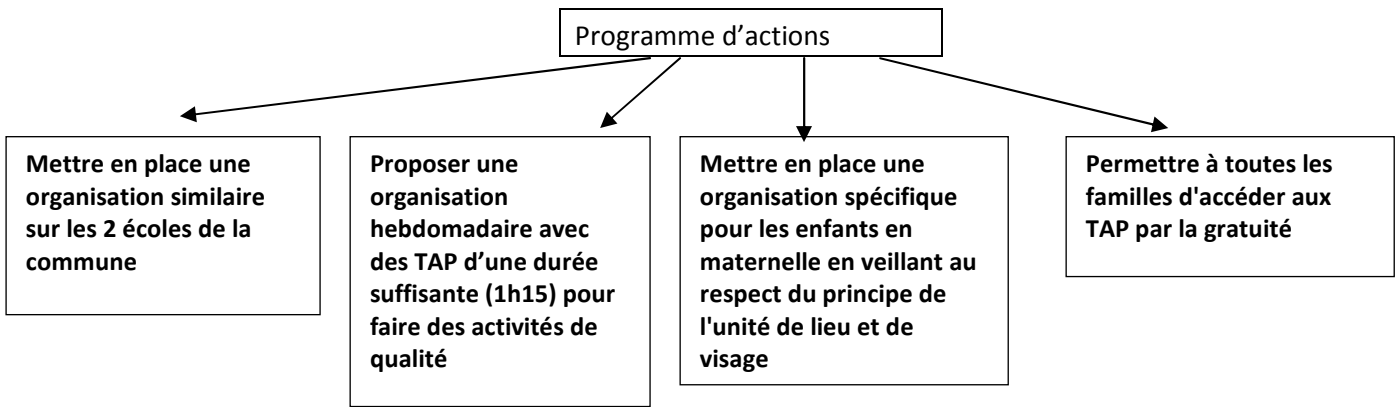
Les premiers mois de réflexion sur le projet ont conduit le comité de pilotage à travailler essentiellement sur la définition des horaires de la semaine à l'école Lucie Aubrac et sur l'organisation et le contenu des TAP.

Les objectifs nationaux de la réforme avaient alors été déclinés au niveau du territoire de Romagné :

* 1^{er} Enjeu au niveau national : **L'épanouissement de l'enfant**

* Déclinaison de cet objectif au niveau communal :

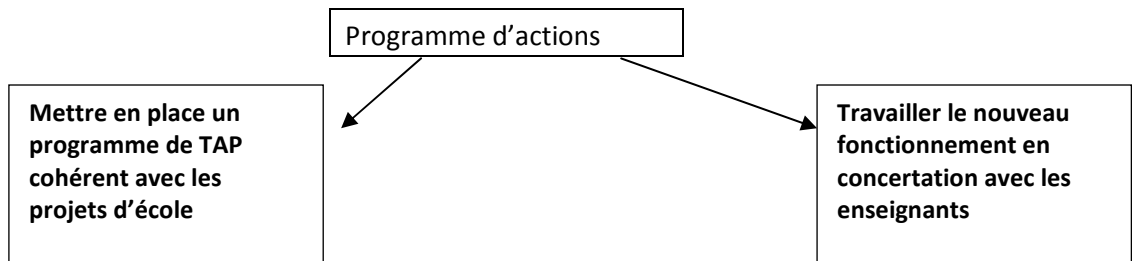
- **1. PERMETTRE A TOUS LES ENFANTS SCOLARISES A ROMAGNE DE POUVOIR ACCEDER A DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DE QUALITE**



* 2^{ème} Enjeu national : **cohérence éducative autour de l'enfant**

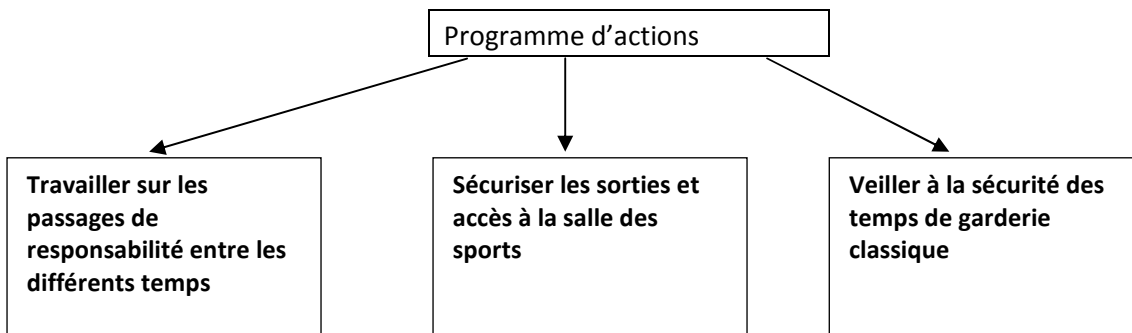
* Décliné au niveau communal :

➤ **1. VEILLER A LA COHERENCE DES TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE POUR L'ENFANT**



L'objectif de cohérence éducative était pour la commune un objectif retenu dès le démarrage du projet.

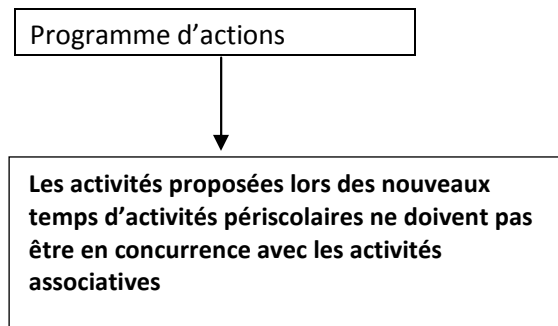
➤ **2. VEILLER A LA SECURITE DES ENFANTS**



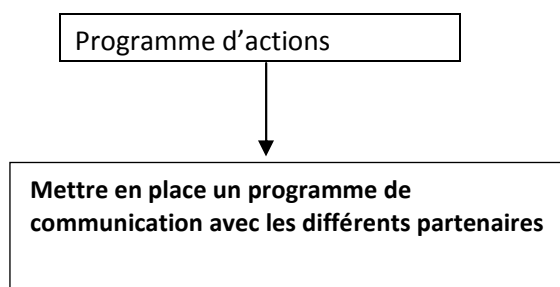
* 3^{ème} Enjeu national : Enjeu de lien social et de cohérence sociale

* Décliné au niveau communal :

➤ **1. VEILLER AU MAINTIEN DU DYNAMISME ASSOCIATIF**



➤ 2. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS GENERES PAR LA REFORME



2.2.2. Une évolution de la réflexion à partir de la circulaire du 19/12/2014

La circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 a fait évoluer la réflexion, en indiquant que le PEDT formalisait « ... une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant **un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.** »

Le comité de pilotage a alors décidé de réunir l'ensemble des partenaires éducatifs afin de revoir l'organisation à mettre en place à l'aune de cette complémentarité des temps.

Les équipes enseignantes des deux écoles, et les animateurs ont accepté de travailler en ateliers pour réfléchir à ce que pourrait être ce parcours éducatif cohérent et de qualité sur tous les temps.

Quatre ateliers ont été constitués.

A l'issue de ces ateliers, la définition suivante du parcours éducatif est ressortie :

La cohérence entre les temps résultera du fait qu'il n'y ait pas de contradictions de valeurs entre tous les éducateurs intervenant sur le chemin des enfants. Aussi, même si les règles sur les différents temps sont plurielles, peu importe pour les enfants : le point commun est qu'elles existent sur chaque temps et qu'elles respectent des valeurs et des enjeux éducatifs communs et partagés.

Chaque intervenant auprès des enfants contribue à son développement : par l'apport des apprentissages de base à l'école, par l'acquisition de savoir-faire ou savoir-être sur les temps périscolaires au cours desquels les enfants peuvent se découvrir des talents au travers d'activités ludiques

Les participants aux ateliers ont ensuite été invités à réfléchir aux valeurs et aux enjeux éducatifs qu'ils partageaient.

En sont ressortis des différents groupes :

Groupe cycle 2 :

⇒ **Enjeu éducatif : favoriser et développer le vivre ensemble**

Valeurs partagées : Respect des enfants, des adultes, des locaux, du matériel, du travail ; bienveillance ; citoyenneté ; politesse ; ponctualité ; acceptation de la différence

⇒ **Enjeu éducatif : contribuer à rendre l'enfant acteur**

Valeurs partagées : responsabilisation des enfants ; autonomie ; valorisation de l'enfant ; libre choix ; bien-être de l'enfant ; développer l'envie d'apprendre ;

Groupe cycles 2 et 3

⇒ **Enjeu éducatif : favoriser et développer le vivre ensemble**

Valeurs partagées : Respect des enfants, des adultes ; respect des règles et du vivre ensemble ; respect de l'autre ; entraide ; partage ; écoute ; transmission des savoirs

⇒ **Enjeu éducatif : Permettre à l'enfant de grandir**

Valeurs partagées : autonomie, responsabilisation des enfants ; prise d'initiative ; respect du rythme d'évolution de chaque enfant

Autres mots clés : s'appliquer ; faire de son mieux ; maintenir son effort dans la durée (aller jusqu'au bout d'une tâche) ; comprendre des consignes

Plusieurs moyens d'y parvenir ont aussi été évoqués : l'apprentissage en passant par le visuel ; l'expression orale (pour présenter quelque chose, pour expliquer un point de vue...)

Groupe cycle 1 :

⇒ **Enjeu éducatif : favoriser et développer le vivre ensemble**

Valeurs partagées : respect des uns envers les autres, respect des règles ; socialisation ; échanges ; écoute ; apprentissage de la vie en groupe.

Plusieurs moyens d'y parvenir ont aussi été évoqués : échanges en petits groupes...

⇒ **Enjeu éducatif : Donner les moyens à l'enfant de s'épanouir**

Valeurs partagées : autonomie ; bien-être de l'enfant ; plaisir ; épanouissement ; découverte ; apprentissages

Sur les moyens d'y parvenir : mener les apprentissages fondamentaux, jouer librement, créer...

Deux grands axes qui vont orienter le PEDT se détachent donc :

⇒ **Favoriser et développer le vivre ensemble**

⇒ **Contribuer à rendre l'enfant acteur, lui donner les moyens de grandir, et de s'épanouir**

Troisième partie – Le contenu du PEDT

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs impliquent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires, les temps périscolaires et extrascolaires passés en dehors de la famille et de l'école. Le projet éducatif de Romagné formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur le territoire pendant l'ensemble des temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les axes prioritaires de la communauté éducative, et leurs déclinaisons opérationnelles. Il a fait l'objet d'une co-construction avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

3.1 – Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

3.1.1. Favoriser et développer le vivre ensemble

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 1 : DEVELOPPER ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE						
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Lucie Aubrac) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Sainte Anne) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
				Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
1. Respecter les règles qui régissent le bon fonctionnement du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement de l'école - Rédaction des règles de vie dans chaque classe - Rédaction de règles communes pour la cour sur les temps périscolaires et scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement de l'école - Rédaction des règles de vie dans chaque classe - Mise en place d'un planning pour l'occupation des terrains sur la cour. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution du règlement de fonctionnement en une charte de vie collective : pour que les enfants en aient une meilleure connaissance et une meilleure compréhension, se l'approprient et la respectent ; qu'ils comprennent la nécessité et l'utilité des règles 	<p>La charte disposera d'un socle commun à tous les temps mais prendra également en compte les spécificités de chaque temps</p> <p>Temps péri et extrascolaire : Outils pour amener l'enfant à réfléchir, à verbaliser les raisons de ses paroles ou ses actes transgressifs (chaise à réfléchir, arbre à palabres)</p> <p>Outil pour amener l'enfant à exprimer et canaliser sa colère voire sa violence (tapis punchingball)</p>		
			<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants 	<p>Morale : les animateurs ont un comportement et un langage adaptés,</p> <p>Physique : les modalités d'accueil, l'organisation des activités, les lieux sont définis,</p> <p>Affective : attention portée aux enfants, prise en compte des comportements des enfants (communication verbale et non verbale)</p>		
			<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des attitudes attendues et des codes sociaux qui respectent le bien vivre ensemble 	<p>Accueil convivial des parents et des enfants, information spécifique sur tous les temps de vie quotidienne propres à chaque enfant ou sur des points de fonctionnement ou des activités</p> <p>Savoir dire bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît.</p>		

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 1 : DEVELOPPER ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant						
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Lucie Aubrac) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Sainte Anne) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
			Le respect des espaces de vie partagés	<p><u>Garderie du matin :</u> des activités libres et calmes seront proposées pour favoriser les apprentissages. Pour ce faire, mise en place d'espaces adaptés et différenciés (coin à histoires, coin dînette, coin construction, coins jeux libres...)</p> <p><u>Garderie du soir :</u> Mise en place d'espaces différenciés propres à des activités libres, d'espaces pour des activités plus spécifiques pour ceux qui le souhaitent (des ateliers de petits bricolages) et de jeux sportifs selon les envies et la fatigue des enfants</p>	<p><u>Respect des salles de classe :</u> l'animateur amène le matériel nécessaire à l'activité et chacun doit respecter celui-ci sans utiliser le matériel scolaire. (élaboration d'un plan de classe pour s'assurer que tout a été remis en état)</p> <p>Les intervenants sont différents, ce qui permet de distinguer les différents temps Pour les maternels, l'année prochaine, il est envisagé d'avoir un signe distinctif visuel (ex : tee shirt, chapeau...) pour que les plus petits repèrent le passage en TAP, l'ATSEM qu'ils voient en classe restant en charge du groupe.</p>	

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 1 : DEVELOPPER ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Lucie Aubrac) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Sainte Anne) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
				Etude surveillée : jusqu'alors, ce temps était mis en place à 17h00 après le goûter. Pour « profiter » du temps de concentration des enfants, il sera organisé dès 16h, fin du temps d'enseignement à la rentrée 2015/2016.		
			Respect du matériel et des locaux	Les animateurs accompagnent les enfants pour qu'ils apprennent à utiliser le matériel à bon escient, à bien ranger, à nettoyer.		
2. Favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations intergénérationnelles, les échanges de savoir-faire et de savoir être	Partenariat avec « Lire et faire lire » : lectures d'albums par des retraités Lectures d'élèves d'élémentaire auprès d'élèves de maternelle Cuisine avec des groupes d'élémentaires et de maternelles	- Opération « bol de riz » afin d'aider une association d'aide aux personnes. - Présentation de métiers et visites d'entreprises. - Randonnée avec une association	-Mise en place de jeux de coopération -Mise en place de relations intergénérationnelles : organisation de journées conviviales et de partage de savoirs sur les jeux bretons d'antan.	Partage d'espaces, de jeux, de matériel	1.Projet autour du jeu : Apprendre à gagner sans écraser, à perdre sans haine, à coopérer pour gagner, à élaborer des stratégies collectives de jeux. <u>Lien avec le projet d'école</u> : aide aux difficultés de résolution de problèmes, à l'élaboration de stratégies, travail sur la	Organisation de grands jeux inter-âges pour coopérer, relation d'aide dans la relation petits/grands, De grands jeux collectifs pour coopérer pour gagner ensemble

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 1 : DEVELOPPER ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Lucie Aubrac) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Sainte Anne) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
					<p>mémoire</p> <p>2.Projet de création de doudous en couture : accompagnement de l'enfant de l'individuel vers le collectif : l'enfant se fait plaisir en apprenant à confectionner un coussin en atelier couture, puis inciter l'enfant à poursuivre le projet en confectionnant des doudous à offrir aux enfants hospitalisés ou mis à disposition des marchés de Noël des écoles pour contribuer au financement des projets d'école.</p> <p><u>Lien avec le projet d'école</u> : favorise l'apprentissage de la motricité fine et la concentration</p>	

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 1 : DEVELOPPER ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Lucie Aubrac) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire (Ecole Sainte Anne) ?	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
3. Apprendre à accepter l'autre dans sa différence et son rythme	Débats dans le cadre des programmes d'Education civique et morale	Organisation d'une journée sur le handicap.	Apprendre à accepter les différences au quotidien, les différences filles/garçons, le handicap, les différences culturelles, ethniques S'enrichir, partager, s'ouvrir, connaître l'autre pour dépasser ses aprioris, ses représentations	<p><u>Sur tous les temps</u> : respecter les rythmes propres à chacun et laisser la possibilité à chaque enfant de ne pas participer à une activité, de décrocher, se mettre en retrait, ne rien faire, s'isoler</p> <p>Intervention immédiate de tout animateur s'il est confronté à des difficultés d'acceptation des différences</p> <p>Attention particulière portée aux enfants qui font l'objet de moqueries ou de mises à l'écart</p>	Découverte d'autres cultures dans le cadre des ateliers TAP à travers le jeu, la cuisine, les coutumes....	Echanges avec les enfants via le support du livre pour travailler sur la différence Provoquer la parole des enfants sur la différence

3.1.2. Contribuer à rendre l'enfant acteur, lui donner les moyens de grandir et de s'épanouir

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 2: CONTRIBUER A RENDRE L'ENFANT ACTEUR, LUI DONNER LES MOYENS DE GRANDIR, DE S'EPANOUIR						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Lucie Aubrac)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Sainte Anne)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
1. Mettre l'autonomie à la portée de chaque enfant	Travail au quotidien dans les classes Travaux de recherches en cycle 3 (exposés) A partir du CP, les élèves s'inscrivent seuls à la cantine Mise en place du cahier de réussite en maternelle (ateliers individuels réalisés)	- Travail au quotidien dans les classes - Tableau des responsabilités, services dans les classes, sur la cour - Travaux de recherches (exposés)	Après avoir montré à l'enfant, ne pas se substituer à lui dans les actes de la vie quotidienne (s'habiller, nettoyer les espaces ou le matériel, débarrasser les tables, se servir...)		Lors d'activités spécifiques, du matériel est mis à disposition des enfants : il leur appartient de choisir ce dont ils ont besoin : ce n'est pas l'adulte qui leur distribue. Sur les nouveaux temps périscolaires : cahier de liaison entre l'animateur, l'enfant et sa famille (information sur les contenus d'activités, sollicitation de matériel de récupération, information liée au comportement de l'enfant)	
2. Accompagner les enfants dans leur démarche vers la citoyenneté	Election des parents au conseil d'école : l'occasion de l'expliquer aux élèves de cycle 3, de faire des mises en situation, des saynètes. Cérémonies commémoratives		Favoriser les échanges de savoir être et savoir-faire : inciter les plus grands à transmettre leur savoir au profit des plus petits Etre à l'écoute de la parole de l'autre, savoir débattre en restant à l'écoute Coopérer et s'enrichir de l'expérience de l'autre	<u>Sur tous les temps</u> : informer les enfants et leur laisser la possibilité de faire des choix	Projet d'éducation à l'environnement : prendre conscience de sa manière de consommer Réduire ses propres déchets en les transformant, en les réutilisant de manière créative Détourner l'objet et lui donner une seconde vie, utilité	Prendre part à l'élaboration du programme pour apprendre à faire des choix, faire des propositions, réfléchir à ce qu'ils ont envie de faire Activités à la carte pour choisir parmi plusieurs

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 2: CONTRIBUER A RENDRE L'ENFANT ACTEUR, LUI DONNER LES MOYENS DE GRANDIR, DE S'EPANOUIR						
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Lucie Aubrac)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Sainte Anne)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps périscolaire ?	La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
				Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
			<p>Apprendre à agir collectivement (avoir des idées, discuter, décider, réaliser)</p> <p>Apprendre à négocier, à faire respecter ses droits et respecter ceux des autres</p> <p>Prendre sa part de responsabilité dans une action collective, décider collectivement et accepter que son idée ne soit pas majoritaire</p>			<p>propositions</p> <p>Boîte à idées d'activités pour apprendre à planifier les activités proposées par les enfants</p> <p>Débats, échanges sur thématiques pour être confrontés à différents points de vue et se forger son opinion; possibilité de mise en place de conseil d'enfants : Favoriser la prise de parole individuelle, la formulation d'avis personnel, l'émulation d'une</p>

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 2: CONTRIBUER A RENDRE L'ENFANT ACTEUR, LUI DONNER LES MOYENS DE GRANDIR, DE S'EPANOUIR						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Lucie Aubrac)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Sainte Anne)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
						réflexion collective
3. Favoriser la confiance en soi et développer l'estime de soi	Lecture des élémentaires aux maternelles lorsque les élèves s'en sentent capables Aide pédagogique complémentaire : travail sur la confiance en soi, valoriser les acquis Différenciation Tutorat entre élèves		Apprendre à se connaître, à percevoir, à exprimer et maîtriser ses émotions Apprendre à réagir sans violence Savoir prendre la parole, donner son avis	Valoriser les enfants sur leurs actions <u>Sur tous les temps</u> : Dialogues informels selon situation vécue Réflexions et échanges sur les émotions, les réactions agressives, les relations conflictuelles	Valorisation à travers les productions des enfants Accompagner les enfants en valorisant un de leur savoir-faire et en leur proposant de le mettre en œuvre dans un atelier en direction des autres enfants du groupe TAP : Projet théâtre : S'affirmer en tant qu'individu dans un groupe, prendre confiance, se dépasser, être valorisé dans le groupe <u>Lien avec le projet d'école</u> : Comprendre à travers les textes, donner du sens, favoriser l'oralité Projet relaxation : Apprendre à connaître son corps, se sentir bien dans son corps, reconnaître et être à l'écoute de ses besoins et son propre rythme, s'accepter selon ses différences, se faire et prendre du plaisir à faire pour soi et avec les autres	
4. Encourager les découvertes	Rencontre sportives USEP Salon du livre		Mettre en place des activités diversifiées, de	Découverte d'activités nouvelles, du monde (environnement quotidien et/ou ouverture aux autres), initiation, lien possible avec		

Axes du projet d'école et du projet éducatifs convergents : AXE 2: CONTRIBUER A RENDRE L'ENFANT ACTEUR, LUI DONNER LES MOYENS DE GRANDIR, DE S'EPANOUIR						
				La déclinaison des actions sur les différents temps péri et extra éducatifs en prenant en compte le rythme de l'enfant		
Objectif commun entre l'école et le péri-éducatif	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Lucie Aubrac)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps scolaire ?(Ecole Sainte Anne)	Par quelles actions cet objectif commun est-il décliné sur le temps péri-scolaire ?	Temps périscolaire	Ateliers liés aux nouveaux temps d'activités périscolaires	Temps extrascolaire
<i>culturelles, artistiques, scientifiques et sportives</i>	Différentes sorties en fonction des projets de l'année Fréquentation de la bibliothèque municipale (occasionnellement la médiathèque de Fougères) Projets artistiques communs par cycles Intervenants conservatoire de musique et école d'art plastique		découverte	le milieu associatif pour avoir une pratique plus développée, partage de centres d'intérêt, échanges Activité moteur et agent de développement d'une dynamique de groupe, activité fédère autour d'une thématique Renforce des acquis, permet l'acquisition de nouvelles compétences Activité pour se questionner, explorer, expérimenter, comprendre un fonctionnement Activité pour appréhender, manipuler Activité pour imaginer, s'évader, créer, s'exprimer Activité pour susciter l'envie, le plaisir Activité pour jouer Activité pour bien grandir Activité pour faciliter le passage de l'individuel au collectif		
				TAP Projet ateliers de découvertes scientifiques et techniques : favoriser la compréhension de son environnement, pour agir au quotidien et réfléchir aux enjeux de demain. <u>Lien avec le projet d'école</u> : favorise l'initiation à la science par le jeu (observer, expérimenter, analyser)		

3.2 – L'organisation de la semaine de classe

3.2.1. A l'école Lucie Aubrac

	7h	8h30	11h30	12h	13h30	16h00	16h30	19h	h.ensgt
Lu	G	Ensgt		PM	Ensgt	G ou APC	G		5h30
Ma	G	Ensgt		PM	15h15		G		4h45
Mer	G	Ensgt		PM	temps extra scolaire				3h30
Jeu	G	Ensgt		PM	Ensgt	G ou APC	G		5h30
Ven	G	Ensgt		PM	15h15		G		4h45

	heures ensgt	1/2 journées		
	3	4		12
	3,5	1		3,5
	2,5	2		5
	1,75	2		3,5
				24

	heures TAP	total heures		APC
	1,25	2	2,5	0,5
				2

■ Pause méridienne 2h
 ■ Garderie classique

3.2.2. A l'école Sainte Anne

Maternels :

	8h30	11h45	12h	13h15	16h00	16h30	19h
Lu	Ensgt		PM		15h15 TAP	G	
Ma	Ensgt		PM		15h30	G	
Mer	Ensgt		PM	13h30	temps extra scolaire		
Jeu	Ensgt		PM		15h15 TAP	16h30	G
Ven	Ensgt		PM		15h30	G	

Elémentaires :

	8h30	12h	13h30	16h00	16h30	19h
Lu	Ensgt	PM		15h15 TAP	G	
Ma	Ensgt	PM		15h30	G	
Mer	Ensgt	PM	temps extra scolaire			
Jeu	Ensgt	PM		15h15 TAP	16h30	G
Ven	Ensgt	PM		15h30	G	

3.3 – Les activités proposées sur les temps périscolaires et leur articulation avec les temps scolaires

3.3.1. Les activités et modalités d'inscription proposées en 2014/2015

3.3.1.1. Les activités proposées en 2014/2015

a) La composition des groupes

Pour arrêter la constitution des groupes, le comité de pilotage a pris en compte plusieurs considérations :

- Les groupes ne devaient pas être trop importants pour que l'activité reste de qualité
- Les contraintes budgétaires obligeaient la commune à être attentive à l'augmentation de personnel qui résultait de ses choix

- Les difficultés de recrutement d'animateurs compétents étaient à prendre en compte

Au vu de celles-ci, le comité de pilotage a décidé de mettre en place des groupes de 14 enfants pour les maternels avec un animateur, et de 18 enfants avec un animateur pour les élémentaires.

- ⇒ **8 groupes d'élémentaires** ont donc été constitués à **l'école Sainte Anne** (pour mémoire, les maternels sont pris en charge par l'école elle-même)
- ⇒ **9 groupes** ont été mis en place à **l'école Lucie Aubrac** : 5 en élémentaires et 4 en maternels.

b) Le choix des contenus sur les nouveaux temps d'activités périscolaires

Pour pouvoir définir les contenus des projets qui seraient mis en place lors des nouveaux temps d'activités périscolaires, des rencontres ont été organisées avec les Directeurs des deux écoles afin de prendre en compte les difficultés des enfants et d'être en cohérence avec les objectifs des projets d'école.

Les difficultés de compréhension et de résolution de problèmes apparaissaient nettement.

Le premier thème a surtout été pris en compte.

Les activités ont ensuite été déclinées en trois thématiques : activités culturelles et artistiques/ activités environnementales et citoyennes et activités physiques et sportives. Tous les enfants pouvaient au cours de l'année accéder à toutes les thématiques.

Pour les élémentaires, les projets ci-dessous ont été mis en place :

Activités culturelles et artistiques	Activités environnementales et citoyennes	Activités physiques et sportives
Théâtre, Musique, Généalogie, Arts plastiques, Couture et customisation,	Découverte de l'environnement Atelier papier/cartonnage, Atelier culinaire et diététique, Prévention et sécurité	Atelier d'expression/détente, Kin ball, flag rugby, Tchoukball, basket etc...

Pour les enfants en classes maternelles, les projets ci-dessous ont été mis en place :

Activités culturelles et artistiques	Activités environnementales et citoyennes	Activités physiques et sportives
Les cinq sens, Contes, Les animaux, arts créatifs, Arts du monde, L'art de la mer, Musique et comptines	Jeux du Monde, Créa Nature, Légendes de chez nous, Mer et vacances	Expression corporelle, Jeux de ballons, « bouge ton corps »

Sur les temps de garderie, des jeux libres sont proposés aux enfants.

3.3.1.2. Les principes d'organisation retenus en 2014/2015

Le comité de pilotage s'était fixé l'objectif de permettre à tous les enfants scolarisés sur la commune d'accéder aux activités proposées lors des nouveaux temps d'activités scolaires.

Il a, pour ce faire, décidé des principes d'organisation suivants :

- a) **Dans un souci d'égalité des enfants de la commune, le Conseil municipal a décidé d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans chaque groupe scolaire, l'école Lucie Aubrac et l'école Sainte Anne** : le personnel communal prend en charge les enfants en primaire dans chaque école. Pour les enfants en maternelle, le respect du principe d'unité de visage et de lieu est pris en compte : ces enfants restent confiés au personnel qui les assume habituellement, donc aux agents communaux pour les enfants de l'école Lucie Aubrac et au personnel de l'école Sainte Anne pour les enfants de l'école privée.
- b) **La gratuité des nouveaux temps d'activités périscolaires** : le Comité de pilotage a décidé de la gratuité des TAP pour les parents, de manière à ce que le maximum d'enfants puisse s'y inscrire : 91% des enfants y ont participé cette année.
- c) **Les parents ont naturellement le choix d'inscrire ou non leurs enfants aux TAP, mais l'inscription vaut pour l'année et pour les deux jours de TAP par semaine** : l'objectif est double, permettre aux enfants de découvrir le maximum d'activités sur l'année et faciliter les recrutements d'animateurs.
- d) **Les enfants changent d'animateur à chaque période** : sur chaque période, les enfants ont deux activités différentes par semaine (par exemple, théâtre et musique ou cuisine et couture ou 2 activités sportives différentes) mais avec le même animateur. A l'issue des vacances, un nouveau cycle commence et les enfants changent d'animateur. Là encore, un objectif double, pour les enfants, cela peut être vécu comme une frustration à la fin de la période, mais cela les oblige aussi à s'ouvrir à l'autre; pour les animateurs, cela évite d'avoir un nombre d'activités trop importantes à prévoir.
- e) **La mise en place d'un cahier de liaison des TAP** : au cours de la réflexion initiale sur l'organisation des TAP, le comité de pilotage avait évoqué la possibilité de créer un cahier de liaison entre les familles et les animateurs pour informer les parents sur ces nouveaux temps. Le projet avait été repoussé car les enseignants ne souhaitaient pas qu'ils s'agissent du même cahier que le leur, et la gestion d'un nouveau cahier paraissait difficile tant aux animateurs qu'aux représentants de parents d'élèves. A l'issue du premier bilan sur l'organisation mise en place en novembre 2014, les représentants des parents d'élèves ont fait part aux membres du comité de pilotage du manque d'information des familles sur les activités réalisées en TAP, il a donc été décidé de mettre en place un cahier de liaison spécifique aux TAP. Celui-ci a été créé avec les enfants.

3.3.1.3. La prise en compte des enfants souffrant de handicaps

Au cours de l'année 2014/2015, les animateurs ont informé les élus sur la difficulté à associer les enfants souffrant de handicaps aux nouveaux ateliers TAP : ces enfants, notamment atteints d'autisme, avaient le soutien d'une auxiliaire de vie scolaire sur les temps scolaires et le temps de pause méridienne, mais pas sur les autres temps périscolaires. Or, sur ces temps, ces enfants avaient aussi besoin d'une prise en charge spécifique (notamment en cas de crise) : chaque groupe étant pris en charge par un seul animateur, ce dernier ne pouvait s'occuper pleinement d'un enfant souffrant de handicap et l'amener à profiter de l'activité. La MDPH a naturellement été saisie par les parents, mais la commune a décidé, avant même qu'elle rende sa décision, de recruter directement les auxiliaires de vie scolaire de ces enfants sur les nouveaux temps d'activités périscolaires pour que la réforme profite à tous les enfants.

3.3.1.4. Les observations des partenaires, des parents et des enfants

En novembre 2014, une réunion a été organisée avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants (les représentants des associations étaient excusés) ayant vocation à faire un premier bilan sur la mise en place de la réforme. Préalablement, les animateurs avaient également été interrogés sur

leur regard sur cette organisation. Les enfants, eux aussi, ont fait part de leur appréciation sur les activités mises en place.

a) Pour les représentants des parents d'élèves, plusieurs points devaient être améliorés :

- ⇒ *Sur l'objectif de qualité des ateliers* : le contenu des activités proposées sur les nouveaux temps d'activités périscolaires était trop ambitieux, il suffisait de proposer aux enfants une activité ludique. Les activités proposées ressemblaient trop à l'école. Pour autant, 92% des parents d'élèves interrogés via le questionnaire déjà évoqué ont estimé que les activités proposées en TAP aux élémentaires ne ressemblaient pas à celles de l'école. Les représentants des parents considéraient également que 2 jours de TAP sportifs par semaine étaient excessifs pour les enfants.
- ⇒ *Sur l'objectif de prise en charge spécifique des enfants en maternelle* : des activités plus ludiques et sportives devraient être proposées. L'obligation d'inscrire les enfants aux 2 jours de TAP n'est pas adaptée.
- ⇒ *Sur l'objectif de communication avec les familles* : les représentants des parents d'élèves ont estimé n'avoir pas été suffisamment informés. Le questionnaire adressé aux familles a toutefois démenti ce point.

b) Pour les enseignants, parmi les points à améliorer, il faut citer :

- ⇒ *Sur l'objectif de qualité des ateliers et sur celui d'une prise en compte spécifique des maternels,* les activités proposées en TAP, notamment aux enfants en maternelle, ressemblaient trop à celles de l'école. Pour eux, il fallait également éviter que les enfants aient deux séances de TAP sportifs la même semaine pour éviter trop de fatigue aux enfants.
- ⇒ *Sur l'objectif de cohérence entre les temps scolaire et périscolaire,* les règles mises en place sur les différents temps étant différentes, les enfants ne pouvaient s'y retrouver. Par ailleurs, les enseignants, notamment à l'école Sainte Anne, considéraient que les parents allaient les voir sur des questions relevant du périscolaire.

c) Pour les animateurs, les points à faire évoluer sont les suivants :

- ⇒ *Sur l'objectif de qualité des ateliers* : les animateurs estiment que l'inadaptation des locaux est une vraie difficulté (par exemple, impossibilité de stocker des productions artistiques pour qu'elles sèchent, classes trop exigües pour de la relaxation...), de même que le transport du matériel permanent d'une école à l'autre faute là-encore de possibilité de le stocker. La prise en charge des enfants en cas d'absence d'un animateur est aussi une difficulté importante : en effet, en cas d'absence d'un voire deux animateurs, des possibilités de remplacement étaient envisageables mais pas au-delà. Dans ce dernier cas de figure, les enfants étaient répartis entre les groupes, ce qui n'était satisfaisant ni pour les enfants, ni pour les animateurs. L'accompagnement des enfants en sorties nécessitait également la présence de bénévoles, difficiles à trouver : souvent, les élus ou agents communaux techniques ou administratifs devaient jouer ce rôle.
- ⇒ *Sur l'objectif de cohérence entre les temps* : les animateurs ont estimé qu'à la rentrée, la communication avec les équipes enseignantes était bonne : la gestion des temps de transition s'est ainsi très bien passée. Par contre, au fur et à mesure du temps, les échanges par exemple sur les absences des enfants ne se font plus.

d) Pour les enfants,

Les animateurs ont conçu des outils d'évaluation adaptés à l'âge des enfants. Des évaluations sont donc proposées à l'issue de chaque période pour les élémentaires et dès la fin de la séance pour les maternels.

Il en ressort notamment les réponses suivantes :

As-tu découvert de nouvelles activités ?	Nb	%
Non	23	10%
Un peu	28	12%
Oui	161	71%
Je ne sais pas	15	7%
Total	227	100

Le temps des activités a-t-il été assez long ?	Nb	%
Non	84	37%
Un peu	59	26%
Oui	66	29%
Je ne sais pas	18	8%
Total	227	100%

As-tu apprécié les activités proposées	Nb	%
Non	8	4%
Un peu	39	17%
Oui	169	74%
Je ne sais pas	11	5%
Total	227	100%

Y a-t-il eu une bonne ambiance de groupe ?	Total	
	Nb	%
Non	68	30%
Un peu	50	22%
Oui	93	41%
Je ne sais pas	16	7%
Total	227	100%

As-tu pris du plaisir pendant les TAP ?	Total	
	Nb	%
Non	30	13%
Un peu	28	12%
Oui	156	69%
Je ne sais pas	13	6%
Total	227	100%

A la fin de la journée es-tu fatigué ?	Total	
	Nb	%
Non	124	55%
Un peu	31	14%
Oui	61	27%
Je ne sais pas	11	4%
Total	227	100%

3.3.2. Les évolutions des activités et des modalités d'inscription à la rentrée 2015/2016

La réflexion a évolué puisque les activités, qui seront mises en place à la rentrée 2015/2016, sont désormais pensées pour constituer un parcours éducatif cohérent sur la journée de chaque enfant.

Lors des ateliers de réflexion entre enseignants et animateurs, les possibilités de complémentarités entre les actions envisagées sur chaque temps ont été appréciées :

- ⇒ Pour améliorer les difficultés des enfants en compréhension de texte, il est important de continuer le théâtre et de développer le partenariat avec la bibliothèque par exemple ; la cuisine au travers de la lecture des recettes va dans le même sens.
- ⇒ Pour améliorer les difficultés des enfants en résolution de problème, les enseignants ont conseillé aux animateurs de faire faire aux enfants des jeux de société (jeux d'antan, sudokus, jeux de construction...), des jeux de coopération... Ces recommandations ont été intégrées par les

animateurs qui ont bâti leurs nouveaux projets sur ces bases. Ils ont aussi présenté leurs idées de projets aux enseignants pour qu'ils puissent en être informés et échanger sur ceux-ci.

Ces temps d'échanges avaient aussi vocation à éviter les redondances mises en exergue par les partenaires (par exemple, ne pas mettre en place d'ateliers culinaires et diététiques alors que les enfants travaillent sur l'alimentation à l'école ; éviter de travailler sur la prévention des accidents domestiques alors que ce thème est étudié sur les temps d'enseignement ; tenter d'éviter les TAP sportifs les jours où les enfants font du sport sur le temps scolaire).

Ils devaient également permettre aux enseignants et aux animateurs d'échanger sur le rythme des enfants et les activités les plus propices à proposer à chaque moment de la journée : des propositions d'évolution de l'organisation des temps de garderie sont ainsi apparues.

Enfin, leur principal intérêt a été de permettre aux enseignants des deux écoles et aux animateurs de mieux se connaître et de se rassurer sur la place et le rôle de chacun dans le parcours éducatif des enfants. La difficulté que semblait représenter les modes de gestion différents des deux écoles a ainsi pu être surmontée.

3.3.2.1. Les activités prévues pour les élémentaires

- Les Ateliers éducatifs :

Il s'agit d'activités éducatives complémentaires à l'école et d'activités de découverte basées sur les deux axes définis précédemment.

Ils ont lieu deux fois par semaine dans chaque école et sont organisés en cycles de 5 à 7 voire 10 semaines entre chaque période de vacances scolaires.

Ils portent sur 3 thématiques : activités physiques et sportives, artistiques et culturelles et citoyennes et environnementales.

En termes de partenariat, en 2015/2016, des enseignants en arts plastiques et en musique de Fougères communauté interviendront ponctuellement lors de ces ateliers. Les animateurs communaux seront également présents et enrichiront leurs projets de ces interventions.

L'Office des sports du canton de Fougères sud interviendra à nouveau, mais cette fois, à raison de 2 fois par semaine et non plus 6, la commune ayant recruté un éducateur sportif.

Mme Vaugeois, diététicienne poursuivra également ses interventions ponctuelles lors des ateliers culinaires et diététiques.

Pour les élémentaires :

Activités artistiques et culturelles	Activités citoyennes et environnementales	Activités physiques et sportives
Jeux de société, jeux d'antan, jeux de mots, jeux de chiffres : En partenariat ponctuel avec le club des primevères	Couture « création de doudous" : alors que le projet de couture de 2014/2015 était centré sur le plaisir de l'enfant (création d'un coussin), cette année, le projet évolue vers une dimension solidaire et citoyenne, puisque les enfants fabriqueront un doudou destiné soit à une association en faveur des enfants prématurés, soit aux associations de parents	Jeux de coordination et de coopération

Activités artistiques et culturelles	Activités citoyennes et environnementales	Activités physiques et sportives
	d'élèves pour apporter une contribution au financement des projets scolaires.	
Découverte du monde : découvertes des cultures asiatique, africaine, américaine, européenne au travers de jeux, d'activités manuelles, musicales et culinaires. (Partenariat avec l'atelier découverte de nouvelles saveurs)	A la découverte de nouvelles saveurs : aller à la découverte d'aliments inconnus, de mélanges de saveurs, d'épices ; concocter des petites recettes simples susceptibles d'être refaites et partagées à la maison	Jeux sportifs (balle aux prisonniers, thèque, douaniers-contrebandiers, gamelle...)
Art scénique : théâtre, mime, pantomime, clown, équilibre, jonglage, magie Partenariat ponctuel envisagé avec un artiste professionnel (clown)	Les Récup'ateliers arts plastiques/créations de bijoux : Bijoux tissés en sacs plastiques Bijoux en languettes de canettes et rubans Bijoux tout en papier Expression picturale libre ou sur thématiques Le monde fabuleux des bouteilles plastiques Tableau collectif en bouchons	Sports collectifs (hockey, basket, handball, football)
Création musicale : création de chanson et chant ; création de danse et chorégraphie ; instruments en « live » Partenariat ponctuel envisagé avec un artiste professionnel (danse)	Le respect de soi et d'autrui : multiples exercices de respiration, création d'un jardin zen miniature, méditations, coloriations zen, Taïchi et Yoga, mandala, rencontre et ressourcement avec la nature.	
Techniques et expression libre en arts plastiques : deux pôles, un atelier de découverte de techniques différentes (pastel gras ou secs, coloriage et dessin, fusain...) et un atelier d'expression libre	Découvertes scientifiques et techniques : expériences et manipulations ludiques et interactives sur les réactions chimiques, les forces, l'eau, la lumière, l'électricité, le magnétisme...	

- Les temps de jeux libres :

Il s'agit des différents temps de garderie.

Le matin, seront proposés des jeux libres et calmes propres à la concentration avant d'entrer en classe.

Le midi, des jeux libres seront proposés pour permettre aux enfants de se défouler.

Le soir, des activités libres seront proposées aux enfants qui le souhaitent (coin cuisine, coin construction, coin jeux...), des possibilités de se reposer (coin à histoires), jeux de société accompagnés ou non d'un animateur selon le choix des enfants ou à l'initiative de l'animateur. Mais pour ceux qui le souhaitent, les animateurs pourront aussi proposer des activités de petits bricolages ou des jeux sportifs.

- L'étude surveillée :

Elle offre aux enfants un espace studieux et calme (dans une classe) pour faire les devoirs sous la surveillance d'un animateur.

3.3.2.2. La volonté d'améliorer la prise en charge des maternels

Pour les enfants en maternelle, les activités sur les temps périscolaires peuvent avoir la même vocation que celles sur les temps scolaires, à savoir amener les enfants au plaisir de chercher, de découvrir, et leur donner confiance en eux pour qu'ils abordent au mieux le CP.

Sur les temps périscolaires, les activités proposées viseront l'épanouissement des enfants : seront donc proposées des activités physiques, des activités artistiques et de découvertes du monde.

- Les ateliers éducatifs :

Seront proposés aux maternels :

Activités artistiques et culturelles	Activités citoyennes et environnementales	Activités physiques et sportives
Ateliers de confection : création d'objets, d'animaux, de personnages à partir de matériaux différents (feutrine, laine, carton...) ; découvertes de techniques différentes d'assemblage selon les tranches d'âge, points de couture...	Créa'Nature : mieux appréhender son environnement, le respecter. Jeux de manipulations et de créations autour des éléments terre/eau/ feu (soleil)/vent	Bouge ton corps : découverte d'activités sportives, baby basket, baby gym, baby foot
Les pt'its bricolos : création et fabrication de ses propres jouets (camion, poupée, voiture de course, château fort...)	Jeux de sociétés et jeux de construction : retrouver ou découvrir le goût et le plaisir de jouer ensemble (partenariat avec la ludothèque), de réaliser des formes, puis reproduire des objets	Bien dans mon corps : expression corporelle, chant, respiration, jeux d'équilibre, bien-être ; confiance en soi
L'arbre et les 4 saisons : de l'explosion des couleurs à la grisaille Ecoute d'extraits de Vivaldi, et découverte d'œuvres d'artistes ayant exploité le sujet de l'arbre ; travail plastique sur la métamorphose de l'arbre selon les saisons (multiplicité de techniques : gommettes, découpages, encre, peinture)	Dans mon jardin : jeux, créations, manipulations, plantations	
La MAIN d'œuvre ou les Animains Travail en référence à Hervé Di Rosa et Annette Messenger : raconter une histoire aux enfants avec les mains en plaçant ses doigts de sorte à faire un animal. Imaginer un animal, faire le contour de sa main avec un crayon, colorier en retrouvant les couleurs de l'animal choisi . Fresque en rapport avec un thème	La Mer : peinture sur galets, création de mobiles en bois flotté, créations d'animaux marins en coquillages...	

Activités artistiques et culturelles	Activités citoyennes et environnementales	Activités physiques et sportives
choisi (jungle, forêt, ferme) toujours avec les doigts et les mains Travail en volume (faire un animal choisi par rapport au travail avec les mains) à partir d'une boîte à œufs.		
Découverte de la culture bretonne : musique, danse, contes celtiques (partenariat avec la Granjagoul envisagé)		

- Les temps de garderie périscolaire :

Jusqu'à présent, lors de la garderie du soir, les enfants en maternelle étaient pris en charge dans le même espace que les enfants en élémentaires. Ils prenaient aussi leur goûter tous ensemble à 16h30, même les jours où l'école se terminait à 16h (une garderie gratuite était en effet mise en place de 16h à 16h30).

A la rentrée 2015/2016, les maternels resteront dans leurs classes lorsque viendra l'heure de la garderie. Il appartiendra aux animateurs de mettre en place des signes distinctifs pour permettre aux enfants de repérer qu'il ne s'agit plus du temps d'enseignement.

Ils bénéficieront ainsi d'un temps beaucoup plus calme, et d'un espace adapté à leur âge : les activités se feront totalement à leur rythme. Le goûter sera aussi pris dès 16h, dans leur classe, les jours sans temps d'activités périscolaires.

Lorsque le temps le permettra, les enfants seront naturellement invités à aller jouer dans la cour, retrouvant ainsi les plus grands.

Comme pour les élémentaires, des jeux libres leur seront proposés avec des espaces dédiés.

A 17h30, lorsque la majorité des enfants sera partie, les petits rejoindront le groupe des élémentaires dans la salle de motricité. Pour ceux qui le souhaitent, des jeux de coopération entre petits et grands seront alors envisageables.

3.3.2.3. Les modalités d'inscription retenues pour la rentrée 2015/2016

Prenant en compte les remarques des partenaires, plusieurs points d'organisation connaîtront des évolutions à la rentrée 2015/2016 :

- Les temps de garderie périscolaire :

- L'ouverture de la garderie du matin à 7h :

S'agissant de la garderie du matin, les parents considéraient que l'obligation de prévenir la veille pour qu'elle soit ouverte à 7h était très contraignante : elle sera ouverte tous les jours scolaires à 7h à la rentrée.

- La déclaration des temps périscolaires en accueils de loisirs périscolaires :

Les élus de Romagné ont également décidé de déclarer les temps périscolaires en accueils de loisirs périscolaires, ce qui semblait un aboutissement logique du projet. Conséquence indirecte, la garderie de 16h à 16h30 gratuite redeviendra un temps de garderie « classique » payant.

L'organisation des temps de goûter et d'étude surveillée :

Les lundis et jeudis, les enfants ne participant pas à l'étude surveillée, pourront à la rentrée, goûter dès la fin du temps d'enseignement, soit à 16h au lieu de 16h30 aujourd'hui. A l'inverse, les autres iront directement en étude surveillée : en effet, une récréation étant organisée vers 15h30, il paraît opportun de profiter du temps de concentration des enfants. Dès qu'ils auront terminé leurs devoirs (départs échelonnés de l'étude en fonction du temps nécessaire aux devoirs), ils pourront aller rejoindre les autres et prendre le goûter.

Les mardis et vendredis, tous les enfants goûteront en même temps, soit à 16h30 à l'issue des ateliers éducatifs. A 17h, ceux inscrits à l'étude surveillée iront faire leurs devoirs.

- Les Ateliers éducatifs

La gratuité des ateliers éducatifs n'est pas remise en cause pour l'année 2015. Cela semble être le moyen le plus sûr de garantir l'accessibilité de ces temps à tous les enfants.

L'obligation d'inscription les 2 jours pour les maternels : cette obligation ne concerne que les enfants de l'école Lucie Aubrac, puisque l'école Sainte Anne prend en charge l'organisation de ces temps pour les maternels et gère les inscriptions différemment. 67% des parents de l'école Lucie Aubrac ont répondu que deux séances de TAP par semaine étaient adaptées aux maternels. La même organisation sera donc mise en place à la rentrée.

Le caractère excessif de 2 ateliers sportifs par semaine : les différents partenaires considéraient que le cumul des activités sportives sur les temps scolaires, extra-scolaires et lors des nouveaux temps d'activités périscolaires était excessif. Plusieurs pistes de travail ont été engagées :

- ⇒ Revoir le planning d'occupation de la salle des sports de manière à proposer des créneaux sportifs aux écoles dissociés des jours de TAP
- ⇒ Se concerter entre écoles pour éviter d'avoir les créneaux à la piscine les jours où les ateliers éducatifs sont organisés
- ⇒ Ne pas proposer deux ateliers sportifs aux enfants la même semaine : toutefois, cette dissociation remet en cause les principes d'organisation des ateliers. En effet, le planning des ateliers avait été bâti de manière à ce que chaque animateur dispose du même groupe d'enfants sur une période, mais leur propose deux activités différentes par semaine. L'idée était de donner des repères aux enfants, qui savaient qu'ils retrouveraient le même encadrant sur toute la période. En proposant un atelier sportif et un autre atelier éducatif la même semaine, ce principe est mis à mal. Plutôt que de perturber les enfants en multipliant le nombre d'animateurs sur une période, une initiation à un sport sera proposée le premier jour d'atelier et des jeux sportifs le second. Lorsque les parents d'élèves ont été interrogés sur ce point, plus de 61% d'entre eux ont répondu que deux séances d'ateliers sportifs par semaine n'étaient pas excessives.

Quatrième partie – L'évaluation du PEDT

4.1 – Les modalités d'évaluation

4.1.1. Qui évalue ?

Un groupe de travail partenarial, composé de deux représentants des enseignants des deux écoles, de la coordinatrice enfance, de deux animateurs, de la secrétaire générale, travaillera sur l'évaluation du projet. Il sera accompagné par un bureau d'études qui l'aidera à définir les outils méthodologiques requis. Le référentiel d'évaluation établi sera soumis au comité de pilotage pour validation.

Le comité de pilotage sera maintenu dans sa composition initiale mais interviendra non plus sur l'élaboration du projet mais sur son évaluation.

4.1.2. Avec quels moyens ?

Plusieurs techniques sont envisagées : questionnaires, entretiens avec les différents partenaires, observations de terrain.

4.2 – Les objectifs de l'évaluation⁴

L'évaluation sera centrée sur les publics et les acteurs éducatifs du territoire.

Elle portera sur les deux axes précédemment définis :

- ⇒ **Favoriser et développer le vivre ensemble**
- ⇒ **Contribuer à rendre l'enfant acteur, lui donner les moyens de grandir et de s'épanouir**

Ce volet de l'évaluation permettra d'évaluer la qualité des activités périscolaires proposées.

Chacun de ces axes sera interrogé par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui auront été précisément définis par le groupe de travail partenarial sur l'évaluation, et validé par le comité de pilotage.

Seront également évalués :

1. Objectif : la continuité et la cohérence entre les temps éducatifs :

- ⇒ *Ce que l'on veut évaluer : la continuité entre les temps scolaires et les temps hors scolaires*
 - ✓ Indicateurs envisageables : articulation de l'offre avec le projet d'école, pertinence des nouveaux rythmes sur la fatigue de l'enfant ; possibilité d'individualisation des parcours de l'enfant
- ⇒ *Ce que l'on veut évaluer : l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue*

2. Objectif : la cohérence des interventions des partenaires

- ⇒ *Ce que l'on veut évaluer : le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif*
 - ✓ Indicateurs envisageables : satisfaction des différents acteurs sur la continuité éducative ; satisfaction des différents acteurs sur la coopération entre eux ;
- ⇒ *Ce que l'on veut évaluer : le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs (associatifs, communautaires...)*
 - ✓ Indicateurs envisageables : communication auprès des familles et des autres acteurs
- ⇒ *Ce que l'on veut évaluer : l'implication des parents dans la mise en œuvre du projet*
 - ✓ Indicateurs envisageables : satisfaction des parents sur les actions mises en place ; prise en compte de l'implication des parents dans l'offre éducative ; présence effective des parents au comité de pilotage...

3. Objectif : vérifier que le diagnostic initial est toujours d'actualité

- ⇒ Réexamen des ressources et des besoins des enfants
- ⇒ Prise en compte des inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs

⁴ La méthodologie retenue est inspirée du guide de l'évaluation proposé par la Fédération Générale des PEP

Emploi du temps 2015/2016 – Ecole Lucie Aubrac		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Avant l'école	Horaires	07h-8h20		07h-8h20		07h-8h20		07h-8h20		07h-8h20	
	Activités Lieu	Garderie périscolaire déclarée-Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux calmes et libres - ALP		Garderie périscolaire déclarée-Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux calmes et libres - ALP		Garderie périscolaire déclarée-Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux calmes et libres - ALP		Garderie périscolaire déclarée-Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux calmes et libres - ALP		Garderie périscolaire déclarée-Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux calmes et libres - ALP	
Horaires Temps scolaire		08h30- 11h30	08h30- 11h30	08h30- 11h30	08h30- 11h30	08h30-12h	08h30-12h	08h30- 11h30	08h30- 11h30	08h30- 11h30	08h30- 11h30
Après l'école	Horaires	11h30-12h30		11h30-12h30		12h-12h30		11h30-12h30		11h30-12h30	
	Activités Lieu	Garderie périscolaire déclarée- Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux libres		Garderie périscolaire déclarée- Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux libres		Garderie périscolaire déclarée- Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux libres		Garderie périscolaire déclarée- Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux libres		Garderie périscolaire déclarée- Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité – jeux libres	
Horaires Déjeuner (déplacement à pied pour aller à la cantine)		11h55- 12h30	11h50- 12h30	11h55- 12h30	11h50- 12h30	12h20-13h	12h20-13h	11h55- 12h30	11h50- 12h30	11h55- 12h30	11h50- 12h30
Avant l'école	Horaires	12h30- 13h20	12h30- 13h20	12h30- 13h20	12h30- 13h20	13h-17h	13h-17h	12h30- 13h20	12h30- 13h20	12h30- 13h20	12h30- 13h20
	Activités Lieu	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	ALSH – Ecole Lucie Aubrac	ALSH – Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac	Trajet retour à l'école et jeux libres dans la cour- Ecole Lucie Aubrac
Horaires Temps scolaire		13h20-16h		13h20-15h15				13h20-16h		13h20-15h15	

Emploi du temps 2015/2016 – Ecole Lucie Aubrac		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Après l'école	Horaires	16h19h	16h19h	15h15-19h	15h15-19h			16h19h	16h19h	15h15-19h	15h15-19h
	Activités Lieu	Garderie périscolaire déclarée – Ecole Lucie Aubrac – salles de classes – jeux libres	Garderie périscolaire déclarée – Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité et salle de classe pour l'étude – jeux libres	15h15- 16h30 – ateliers TAP- Ecole Lucie Aubrac et salle de sport (déplacem ent à pied) 16h30-19h garderie déclarée Ecole Lucie Aubrac	15h15- 16h30 – ateliers TAP- Ecole Lucie Aubrac et salle de sport (déplacem ent à pied) 16h30-19h garderie déclarée Ecole Lucie Aubrac			Garderie périscolaire déclarée – Ecole Lucie Aubrac – salles de classes – jeux libres	Garderie périscolaire déclarée – Ecole Lucie Aubrac – salle de motricité et salle de classe pour l'étude – jeux libres	15h15- 16h30 – ateliers TAP- Ecole Lucie Aubrac et salle de sport (déplacem ent à pied) 16h30-19h garderie déclarée Ecole Lucie Aubrac	15h15- 16h30 – ateliers TAP- Ecole Lucie Aubrac et salle de sport (déplacem ent à pied) 16h30-19h garderie déclarée Ecole Lucie Aubrac

Mentionner :

- le créneau horaire concerné,
- le type d'activités (garderie, accueil non déclaré, accueil déclaré à la DDCSPP, activités associatives ou spécialisées, ...)
- le lieu (dans l'école, proche de l'école avec déplacement à pied, éloigné avec transport nécessaire).
- ***s'il y a une position arrêtée les plages réservées aux APC.***

A l'école Sainte Anne, la commune intervient uniquement les lundis et jeudis pour les élémentaires sur les nouveaux temps d'activités périscolaires de 15h15 à 16h30. Les animateurs sont toutefois présents dès 15h pour avoir un temps d'échange pendant la récréation (temps de transition) avec les enseignants.